

SOMMAIRE

- 4 Entretien**
Madame Fatima Dia Touré, nouvelle directrice de l'IEPF
- 6 Enjeux**
Climat : Quel après-Kyoto ? par Philippe Le Prestre, IHQEDS, Université Laval
- 8 Bloc-notes**
19^e réunion des Parties du Protocole de Montréal, préparation
6^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée de la convention de Bâle
- 10 Francophonie**
Suivi de l'Initiative francophone de partenariat pour le Mécanisme pour un développement propre (IFP-MDP)
Atelier francophone préparatoire à la 3^e réunion internationale d'experts sur le plan décennal de programmes en faveur de la consommation et de la production durables
- 12 Gouvernance**
Session de fond de l'ECOSOC
Réunion du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
Soumission des propositions pour une réforme de la gouvernance environnementale dans le cadre de la 61^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU-61)
- 15 Accords multilatéraux sur l'environnement**
 - 15 Biodiversité**
14^e Conférence des Parties à la CITES
11^e session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
12^e réunion de l'Organe subsidiaire de la CDB (OSASTT)
2^e réunion du GTS sur l'examen de la mise en œuvre de la CDB
 - 20 Changements climatiques**
4^e réunion du GTS des nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (1^{re} partie de la réunion)
4^e atelier du Dialogue sur l'action de coopération à long terme (Convention)
Débat informel des Nations unies intitulé « Les changements climatiques : un défi mondial »
17^e séminaire Asie-Pacifique sur les changements climatiques
4^e réunion du comité des politiques et de la mise en œuvre du Partenariat de l'Asie-Pacifique
Déclaration des dirigeants d'entreprises sur le climat lors du 2^e Sommet du Pacte mondial de l'ONU
Atelier de la CCNUCC sur les risques et les événements extrêmes liés au climat au titre du Programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation
 - 24 Désertification**
Travaux préparatoires à la 8^e session de la Conférence des Parties (CP-8)
Atelier international sur l'intégration de l'environnement dans les cadres nationaux de développement
Journée mondiale de lutte contre la désertification
Atelier « Renforcer les capacités d'investissement des femmes dans la gestion durable des terres »
 - 26 Forêts**
Symposium international sur les sols forestiers et la santé des écosystèmes
Symposium de l'IUFRO (Division VI) : science intégrée pour une gestion intégrée
Réunion de haut niveau sur les forêts et le climat
Dialogue international sur le développement durable : partager la sagesse autochtone
 - 27 Eau**
Semaine mondiale de l'eau de Stockholm
50^e anniversaire de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau
7^e assemblée générale mondiale du Réseau international des organismes de bassin
- 30 Outils de mise en œuvre**
- 31 Documents-terre**
- 33 Lecture**
- 33 Sur la toile**
- 35 Calendrier**



Objectif Terre est une publication de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, (IEPF), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, et paraît à tous les trois mois. Conformément à la mission de l'IEPF, *Objectif Terre* vise à contribuer au renforcement des capacités nationales et au développement des partenariats dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement. Ses objectifs sont de diffuser de l'information en français et de diriger les lecteurs vers d'autres informations pertinentes sur les négociations, la mise en œuvre et les liens entre les trois conventions de Rio : changements climatiques, désertification et diversité biologique.

Cette publication est conçue et produite par l'Observatoire de l'écopolitique internationale pour le compte de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF).

Les articles de ce bulletin sont publiés à titre d'information et ne reflètent pas nécessairement les politiques de l'IEPF. Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position d'*Objectif Terre*, de son comité de rédaction ou des institutions qui le soutiennent.

La reproduction des textes publiés dans *Objectif Terre* est autorisée à condition d'en mentionner la source (*Objectif Terre*, vol., n°, année, pages).

Directeur de la publication

Fatima Dia Touré (directrice, IEPF)

Directeurs de la rédaction

Philippe Le Prestre (OEI-U.Laval)

Jean-Pierre Revéret (OEI-UQAM)

Comité éditorial d'Objectif Terre

Faouzia Abdoulhalik (IEPF)

Sibi Bonfils (IEPF)

Patrice Dallaire (IEPF)

Sory Ibrahim Diabaté (IEPF)

Louis-Noël Jail (IEPF)

Philippe Le Prestre (OEI-U.Laval)

Jocelyne Néron (OEI)

Jean-Pierre Revéret (OEI-UQAM)

Rédactrice en chef

Geneviève LeBlanc (OEI)

Rédaction

Marianne Audette-Chapdelaine (eau, OEI)

Julien Beguin (forêts, OEI)

Simon L'Allier (revue de la littérature et des sites, OEI)

Ariane Gagnon-Légaré (biodiversité, OEI)

Jean-Christophe Lessard (changements climatiques, OEI)

Sabine Mekki (bloc notes, Francophonie, OEI)

Victor Perichon (outils de mise en œuvre, OEI)

Cécile Pilarski (gouvernance, OEI)

Oleksandra Synytsyna (désertification, OEI)

Site Internet

Ariane Gagnon-Légaré

Siège de la publication

Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie (IEPF)

56, rue Saint-Pierre

Québec (Québec)

G1K 4A1 CANADA

Téléphone : +1 (418) 692-5727

Télécopieur : +1 (418) 692-5644

Courriel : iepf@iepf.org

Site : <http://www.iepf.org>

Pour joindre la rédaction

Observatoire de l'écopolitique internationale

Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société

Pavillon des Services, Université Laval

2440, boul. Hochelaga, bureau 3800

Université Laval

Québec (Québec)

G1K 7P4 CANADA

Téléphone : +1 (418) 656-3274

Courriel : Jocelyne.Neron@ihqeds.ulaval.ca

Site : <http://www.ihqeds.ulaval.ca/oei/>

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2007

Mot de la rédaction

Chères lectrices, chers lecteurs

Ce numéro d'*Objectif Terre* est consacré principalement à divers travaux réalisés en vue des négociations du futur régime climatique qui se dérouleront lors de la 13^e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC à Bali (Indonésie) en décembre 2007. La rubrique *Enjeux* publie un texte de M. Philippe Le Prestre sur un cadre général de réflexion autour de différentes options possibles en vue de l'après-Kyoto. Nous vous invitons également à consulter la rubrique *Changements climatiques*, qui présente plusieurs comptes rendus d'événements préparatoires. Il y est question, entre autres, du Dialogue sur l'action de coopération à long terme pour faire face aux changements climatiques à travers l'amélioration de la mise en œuvre de la Convention, et de la réunion du groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du protocole de Kyoto. Le prochain numéro présentera un encadré sur les options de remplacement explorées par le Président américain M. Georges W. Bush et par le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon.

À la rubrique *Entretien*, la nouvelle directrice de l'IEPF, M^{me} Fatima Dia Touré, traite des nouveaux défis de l'organisation, notamment de la nécessité de mobiliser les différents acteurs de la Francophonie afin de permettre au plus grand nombre d'utilisateurs d'accéder aisément aux travaux de l'IEPF et d'en tirer rapidement profit.

La rubrique *Gouvernance* présente, entre autres, un résumé de la soumission des propositions pour une réforme de la gouvernance environnementale dans le cadre de la 61^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU-61) de même qu'un encadré sur les principaux points liés au développement durable dans l'ordre du jour de l'AGNU-62.

La rubrique *Biodiversité* couvre notamment la 14^e Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et la 12^e réunion de l'Organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT).

La rubrique *Désertification* traite des travaux préparatoires de la 8^e session de la Conférence des Parties à la CLD et fait état d'ateliers internationaux qui ont eu lieu dans les derniers mois. Les rubriques *Forêts* et *Eau* présentent quelques conférences et ateliers internationaux. Le compte rendu de la Semaine mondiale de l'eau de Stockholm y figure également. Enfin, nous vous invitons à consulter les rubriques *Documents-terre*, *Lecture* et *Sur la toile* pour vous tenir informé des publications récentes et des sites Internet reliés au domaine de l'environnement.

Le prochain numéro d'*Objectif Terre* traitera en détails des travaux préparatoires des négociations du futur régime climatique qui se dérouleront à Bali, de même que de la 8^e session de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification. Ce numéro soulignera également le 20^e anniversaire du protocole de Montréal et présentera le compte rendu de la 19^e réunion des Parties.

Bonne lecture !

Entretien avec Madame Fatima Dia Touré

Nouvelle directrice de l'IEPF

Propos recueillis par Jocelyne Néron

OT – *Quels sont vos objectifs en prenant la direction de l'IEPF?*

Fatima Dia Touré – Je travaille sur les questions environnementales depuis la fin de mes études universitaires, et j'ai souvent eu l'occasion de bénéficier de ce que fait l'IEPF, un travail de formation au plan national et de renforcement des capacités en économie de l'environnement et en évaluation environnementale. Je considère que l'IEPF joue un rôle unique dans l'espace francophone, notamment dans le cas de l'appui apporté à ceux qui suivent les négociations sur l'environnement et le développement durable dans les pays en développement (PED). De là vient mon grand intérêt pour le travail de l'IEPF. Les négociateurs francophones des PED ont beaucoup de frustrations, en termes de connaissances des dossiers et de disponibilité d'outils relatifs à l'environnement permettant d'agir efficacement. N'étant pas spécialement des experts travaillant sur des questions pointues, ils ont davantage besoin de moyens pour saisir les dossiers et bien comprendre les enjeux. Il y a d'abord un handicap linguistique. Malgré la présence des langues officielles de travail aux Nations unies, et bien que le français soit une de ces langues de travail, une grande partie de la documentation est en anglais; et les documents en français, lorsqu'ils sont traduits, arrivent en retard. Même si on connaît la langue anglaise, on ne peut pas être aussi à l'aise qu'en français. C'est une source de frustration parce que de nombreux délégués ne peuvent plus suivre tous ces enjeux aussi efficacement qu'ils le voudraient pour être utiles à leur pays. C'est là que le rôle de la solidarité francophone devient intéressant, et il y a beaucoup à faire en la matière.

OT – *Quels seront vos dossiers prioritaires, y a-t-il des problèmes environnementaux qui vous préoccupent particulièrement?*

FDT – L'IEPF a des priorités qui concernent les changements climatiques, la biodiversité, la désertification, les stratégies nationales de développement durable et les modes de production et de consommation durables. Ce sont des questions d'actualité mais qui ne couvrent pas l'ensemble des problématiques environnementales. Par exemple, l'IEPF n'intervient pas sur la question de la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux qui constitue un problème constant dans la vie quotidienne des citoyens. Ils sont utilisés partout, pour les tâches domestiques et dans les industries/entreprises. Dans les PED, la mauvaise utilisation de produits chimiques et de pesticides en agriculture est à l'origine de beaucoup de catastrophes sanitaires et environnementales. La réutilisation des contenants pour conserver l'eau, les aliments et le lait cause beaucoup de problèmes d'intoxication.

Au terme de l'évolution qu'a connue l'IEPF depuis ses débuts, je considère qu'il y a lieu maintenant d'élargir la cible, tout en reconnaissant que les programmes de renforcement des capacités et de formation ont beaucoup aidé au plan national. Les problématiques énergétiques et environnementales ne peuvent être traitées isolément des politiques de développement durable. Par exemple, la question énergétique se retrouve dans les secteurs agricole, industriel, du transport, et c'est la même chose pour plusieurs autres problématiques environnementales.

Il est aujourd'hui important que les acteurs qui œuvrent dans ces divers secteurs du développement soient davantage familiers avec ces questions pour pouvoir être en mesure de les intégrer dans leurs programmes respectifs. C'est l'objectif et la mission fondamentale de l'IEPF: pour asseoir véritablement le développement durable, il faut que soient intégrées toutes ces questions d'énergie et d'environnement dans les politiques nationales de développement durable, quels que soient les domaines d'intervention. Dans le cadre de notre plan décennal, il nous faut approfondir cet objectif et le faire avec l'ensemble des partenaires qui évoluent dans ces domaines. Nous devons réfléchir sur les voies et moyens pour accéder à toutes les catégories d'acteurs afin que tout le travail que l'IEPF a accompli puisse finalement atteindre les utilisateurs et profiter au plus grand nombre. Cet élargissement s'adresse également au secteur privé et aux organisations de la société civile qui sont porteurs d'un dynamisme considérable pour les objectifs de développement durable. Par exemple, pour les questions de technologies propres et d'efficacité énergétique, ce n'est pas l'État qui créera ces technologies, c'est le rôle du secteur privé en rapport avec la recherche scientifique. Même chose pour les organisations de la société civile qui ont un grand rôle à jouer pour la sensibilisation du public et la participation des populations. On ne peut atteindre les objectifs de développement durable sans la mobilisation de toutes les catégories d'acteurs du développement. La Francophonie travaille avec les élus locaux, les parlementaires, les ONG, les femmes et les jeunes; ce sont des opportunités qu'il faut saisir et exploiter de la façon la plus pertinente possible. Il importe de ramener ces questions au niveau des utilisateurs. L'environnement et l'énergie sont des questions transversales et il faut pouvoir les exploiter avec les acteurs concernés.

OT – *...et de ne pas les limiter uniquement au ministère de l'Environnement?*

FDT – Absolument. Le ministère de l'Environnement est un facilitateur. C'est dommage que ce ne soit que ce ministère qui porte ces dossiers. Les décisions qui doivent être prises, le sont au niveau national. Vous savez, dans les gouvernements, quand une question est pour un ministère, les autres ne s'en mêlent pas. C'est pour cela que l'initiative du Secrétaire général des Nations unies d'amener les chefs d'État à l'Assemblée générale des Nations unies à parler de ces questions est intéressante (NDLR: le sommet des Nations unies sera couvert dans le prochain numéro d'OT).

OT – *Comment la Francophonie se situe-t-elle dans les discussions en cours sur les changements climatiques?*

FDT – Les discussions sur les changements climatiques sont d'actualité au sein de la Francophonie. En France, l'année dernière, le président Jacques Chirac a organisé une conférence sur la gouvernance écologique mondiale dont un des thèmes centraux était la gestion des impacts négatifs des changements climatiques. Lors de la rencontre du G8, la question des changements climatiques a été à l'ordre du jour, soumise par la France. Dans le cadre de l'espace francophone, il importe que l'on puisse mener des actions ensemble, et, de plus en plus, on essaie de voir comment faire jouer la solidarité francophone même si la situation des pays diffère si l'on est du Nord ou du Sud. C'est le rôle de l'IEPF d'outiller les pays du Sud pour qu'ils participent de manière efficace aux discussions et négociations afin de défendre leurs intérêts.

OT – Avez-vous des exemples d'actions communes ou de passerelles entre le Nord et le Sud ?

FDT – Dans le cadre de la Francophonie, l'IEPF constitue un espace privilégié où il est possible, pour les pays du Nord et du Sud, d'échanger sur les différentes orientations ou actions à entreprendre notamment sur l'efficacité énergétique, les technologies propres, les actions communes et les décisions à prendre dans le cadre des négociations sur les changements climatiques malgré les positions différentes. Nous avons des pays localisés en Europe, en Afrique, en Amérique du Nord, en Asie, et ce sont des occasions de partage très intéressantes. On ne peut pas parler de positions francophones parce qu'il y a différentes catégories de pays. Il y a des PED, des pays émergents, des pays moins avancés, mais c'est justement cette différence qui doit pouvoir être une certaine force en termes d'intervention. Les gens ne sont pas obligés d'attendre d'avoir fini de négocier pour entreprendre des actions ensemble, et cela se fait aujourd'hui. Que ce soit la France, le Canada, la Belgique ou la Suisse, ces pays fournissent déjà des appuis aux PED dans le cadre de programmes d'efficacité énergétique, énergie et environnement, évaluation environnementale, intégration des préoccupations du climat dans les politiques de développement.

OT – Une majorité de pays de l'espace francophone auront à subir les impacts des changements climatiques, quelle sera l'action de la Francophonie sur ces questions ?

FDT – Les impacts des changements climatiques sont très négatifs pour les populations qui dépendent directement de l'état des ressources naturelles. Le développement de mécanismes d'observation du climat et d'outils de prévision des catastrophes et d'alerte précoce est essentiel pour l'application du principe de précaution. Durant les périodes de pluies intenses et d'inondations, on ne peut pas laisser les populations dans l'eau. Il existe des possibilités de réagir pour réduire ces impacts, en déplaçant les populations des zones inondées. Ce sont des situations évitables. Diverses structures et programmes existent déjà. Ce sont de bonnes initiatives mais qui ont besoin d'être renforcées et de disposer de plus de moyens. Il faut accompagner et renforcer les capacités des centres de recherche et institutions, comme le centre Agrymet à Niamey, l'ACMAD (Centre africain d'application de la météorologie au développement) ou l'Initiative du bassin du fleuve Congo, afin qu'ils puissent jouer leur rôle d'information auprès des décideurs. Il faut davantage d'investissements dans la recherche pure, universitaire, dans les outils et les institutions dont les capacités renforcées permettront de disposer des données et d'informations à temps pour alerter les décideurs. Des études démontrent que les connaissances dans le domaine de la météorologie sont assez avancées aujourd'hui pour que l'on puisse prévoir les impacts des changements climatiques. Il nous faut des passerelles pour que les pays du Sud puissent bénéficier du soutien technique et financier des pays du Nord.

Des centres de recherche comme Ouranos ou l'ADEP, ou des entreprises comme EDF ou Hydro-Québec, pourraient établir des passerelles et partager leur savoir et leurs technologies. Sur les questions d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques, il y a beaucoup de choses qui sont faites et qui pourraient être répliquées en fonction des réalités des pays du Sud.

OT – Comment voyez-vous le vingtième anniversaire de l'IEPF ?

FDT – En 2004, à Ouagadougou, le Sommet portait sur le développement durable. On dispose maintenant d'un plan décennal sur le développement durable qui nous fournit des orientations. Avec le vingtième anniversaire, nous allons vers la maturité. Grâce au travail de l'IEPF, il y a beaucoup de choses qui ont été faites au sein de la Francophonie sur l'énergie, l'environnement et le développement durable. Maintenant, il faut partager ces résultats positifs avec les autres secteurs de développement économique et social, pour justement stimuler cette appropriation qui va être le fondement de l'intégration des préoccupations énergétiques et environnementales dans le développement durable, qui ne sont pas seulement l'affaire de l'environnement et de l'énergie, mais aussi l'affaire de tous les secteurs du développement économique et social. Le vingtième anniversaire va mettre l'accent sur la nécessité d'une plus grande appropriation des résultats par les différents acteurs, d'où l'intérêt de les mobiliser. On parle des secteurs de l'agriculture, de l'industrie, des transports, du secteur privé en général, des élus locaux et des collectivités locales. Il faut accompagner, par des outils et des arguments permettant la prise en charge, les politiques de décentralisation qui se développent dans les pays cibles en développement, d'où l'intérêt de travailler avec des organisations telles que l'Association des maires francophones, l'Association des parlementaires francophones, le Forum des affaires francophones et toutes les catégories d'acteurs, y compris les jeunes et les femmes.

Nous sommes rendus à l'étape de la mise en œuvre de tout ce qui a été fait. Cette mise en œuvre est l'affaire de tout le monde, pas seulement de l'IEPF, et pour cela les acteurs doivent être outillés conformément aux orientations prises. Avec le vingtième anniversaire, nous souhaitons faire ce saut-là, une mise en œuvre avec les partenaires qui sont vraiment conscients de l'importance de tous ces enjeux.

Climat : Quel après-Kyoto ?

Par Philippe Le Prestre

Professeur titulaire, département de science politique,
Université Laval

Lorsqu'on réfléchit sur la récente évolution du dossier des changements climatiques, on ne peut que constater la transformation profonde de son contexte politique depuis janvier 2006 qui tend à favoriser une action internationale.

Dans les médias et l'opinion publique, de plus en plus informée et préoccupée par les problèmes environnementaux, le changement climatique est devenu le catalyseur d'une prise de conscience de l'urgence de ces enjeux à l'échelle mondiale. 2006 fut l'année du renversement des médias qui n'accordent plus égalité de traitement au consensus scientifique et aux sceptiques sur la question de l'ampleur et des causes de l'accroissement des températures. Enfin, le rapport Stern, publié en octobre 2006, qui chiffre les coûts de l'inaction et les compare à ceux des mesures à prendre, a contribué à profondément recadrer le problème.

Cette prise de conscience a été alimentée par la prolifération de mauvaises nouvelles scientifiques qui encouragent un certain alarmisme. On assiste à un sentiment d'urgence croissant, notamment dans le contexte de travaux qui insistent sur les boucles de rétroaction positives (albedo et fonte de la banquise et du pergélisol, émissions de méthane par les tourbières) ou sur l'impact des concentrations de CO₂ atmosphérique sur l'alcalinité des océans, et donc, possiblement, sur la vie dans les océans. Les GES ne concernent donc plus seulement les changements climatiques, mais aussi la biosphère. Ce consensus sur la science et la menace est détaillé dans le 4^e rapport du GIEC : le problème n'est plus la réalité des changements climatiques, ni leur origine, mais leurs impacts. La question devient donc davantage un problème d'adaptation.

Tout ceci a mené à une prise de conscience politique marquée. Certains pays, tels que le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Pays-Bas, en ont fait une priorité. On assiste à une prolifération d'initiatives locales indépendantes de la CCNUCC, notamment aux États-Unis. Les pays potentiellement les plus affectés continuent d'insister sur des engagements de réduction immédiats de la part des plus grands émetteurs du Nord comme du Sud, et sur l'importance des mesures d'adaptation.

Parallèlement, un nombre grandissant de voix, au sein du secteur privé, réclament un engagement clair des gouvernements. L'industrie est de plus en plus consciente de l'impact potentiel des changements climatiques sur ses activités, mais attend de savoir quels seront ses objectifs de réduction avant d'investir massivement dans des technologies ou de nouveaux modes de production. En février 2007, les dirigeants d'une centaine de sociétés multinationales – dont Alcan, *General Electric*, Volvo et Air France – ont signé une déclaration appelant la communauté internationale à agir rapidement et de manière efficace contre le réchauffement climatique causé par les émissions de GES. Le Partenariat des États-Unis pour l'action pour le climat (*United States Climate Action Partnership*) – une coalition de 25 firmes, dont *DuPont*, *General Electric*, les trois grands fabricants d'automobiles de Détroit, trois compagnies pétrolières et

des ONG, telles que *Environmental Defense* et le *Natural Resources Defense Council* – a soumis sa propre proposition recommandant un système obligatoire de droits et de permis d'émissions, basé sur une cible de réduction de 60 % à 80 % d'ici à 2050 par rapport aux niveaux actuels. L'Europe a pour sa part adopté des cibles plus ambitieuses : -20 % en 2020 et -50 % en 2050 par rapport à 1990, afin de ne pas dépasser une concentration de 450-550 ppm, ce qui permettrait, selon le GIEC, de limiter le réchauffement moyen aux alentours de 2 °C.

Le discours général sur les changements climatiques s'est donc transformé : c'est à la fois un problème économique (en raison des coûts de l'inaction), un problème de développement et de pauvreté (les changements climatiques menacent l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement), un problème d'équité (qui devrait assumer le fardeau de réduction et de l'adaptation ?), un problème moral, un problème de sécurité (nouvelles compétitions pour les ressources, réfugiés climatiques, extension des aires des maladies tropicales contagieuses) et un problème général d'environnement (d'autres catastrophes en cours, telles que la perte de biodiversité, bien qu'elles possèdent leur propre dynamique, seront considérablement aggravées par le réchauffement de la température).

Toutefois, la prise de conscience de l'urgence de faire face aux changements climatiques ne signifie pas un soutien accru au protocole de Kyoto qui rencontre des problèmes de légitimité et d'efficacité et qui fait face à des blocages politiques. On connaît l'opposition du gouvernement des États-Unis et les difficultés qu'ont la plupart des pays de l'Annexe I, certains plus que d'autres, à remplir leurs obligations. On doit aussi réfléchir sur le blocage du G77, ou plutôt sur l'attitude des pays émergents (Chine, Brésil, Inde) : est-il légitime qu'ils ne soient pas astreints à des obligations puisque l'atmosphère est un bien en commun fini ? On connaît également la complexité technique du Protocole, ses nombreuses échappatoires, les risques de surabondance potentielle d'unités, et donc les difficultés de créer un marché stable et qui incite à l'action. Enfin, la question pour beaucoup de pays, notamment pour les pays les moins avancés, est moins comment atténuer les émissions de GES, qui est le propre du protocole de Kyoto, que comment faire face aux impacts des changements climatiques devenus inévitables.

Ce qui frappe est le fossé entre, d'une part, la prise de conscience, l'évolution des connaissances scientifiques et l'activisme international et, d'autre part, la difficulté de dépasser Kyoto. Or le défi n'est pas la stricte observance des engagements de Kyoto ou l'imposition, dans un contexte général de non-conformité, de cibles toujours plus strictes, mais l'adoption de programmes qui comportent des effets de rétroaction positifs. Ces programmes doivent également former la base d'un accord avec les pays émergents (dont la participation est indispensable aux efforts de stabilisation des concentrations de GES) sur la redistribution des droits d'accès à l'atmosphère.

Il s'agit de créer les conditions qui inciteront les acteurs pertinents (industries et consommateurs) à faire des choix qui vont dans le sens d'une réduction relative et absolue des émissions de GES. Dans les pays industrialisés et émergents, cela signifie se concentrer sur la réduction des émissions directes ou indirectes en provenance des énergies fossiles et sur l'agriculture. Moins que la culpabilisation

de citoyens largement captifs, l'action à la fois sur l'industrie des énergies fossiles et sur d'autres secteurs qui en dépendent sera primordiale.

Le réchauffement climatique remet aussi en cause les perspectives de développement des pays en développement. Il s'agit d'aider ces pays à identifier leurs vulnérabilités et les risques qu'ils affrontent, et de les aider à y faire face. Cela implique également de repenser les modèles de développement traditionnels. Arrêter le déboisement net, à travers, par exemple, l'institution d'une rente sur le capital naturel et le découragement de l'élevage extensif, entraînerait une réduction des émissions globales de GES d'au moins 30% par an, tout en permettant de préserver la biodiversité.

Dans ce contexte, une question importante est de savoir comment tirer parti des mouvements centrifuges en cours, plutôt que de les combattre. En effet, les processus parallèles aux Conférences des Parties (CP) et autres organes subsidiaires de la CCNUCC se multiplient. Des clubs plus ou moins informels et hétéroclites se sont emparés du processus climatique avec une vigueur que n'a pas connue le régime onusien depuis longtemps. On assiste à des initiatives technologiques, telles que le *Carbon Sequestration Leadership Forum* pour la promotion des technologies de piégeage du carbone, le programme *Methane to Markets* pour le développement de technologies de captation du méthane (par exemple en provenance des décharges), et le Partenariat international pour une économie de l'hydrogène (*International Partnership for the Hydrogen Economy*) pour la coopération dans le domaine des technologies de l'hydrogène. Sur le plan politique, on a vu l'initiative de Partenariat Asie-Pacifique pour le développement propre et le climat, sous l'impulsion des États-Unis et de l'Australie, auquel s'est joint le Canada. Le G8 s'est aussi très nettement emparé du sujet climatique depuis janvier 2005, ce qui a débouché sur le Plan d'action de Gleanegles en juillet 2005 et le « dialogue G8+5 sur le changement climatique et l'énergie » initié en février 2006, qui rassemble non seulement les États membres du G8 mais également cinq PED et pays émergents les plus significatifs (Brésil, Chine, Inde, Mexique et Afrique du Sud). Le G8 a également convié à ses réunions des « grands témoins », institutionnels ou non. Même les parlementaires des pays membres du G8+5 ont initié un dialogue mondial.

Un autre exemple de ce mouvement « centrifuge », qui rassemble des États membres du Protocole et des membres de la Convention, est celui du « Dialogue ministériel sur le changement climatique » qui s'est tenu au Groenland (août 2005) puis en Afrique du Sud (juin 2006), suivi de la réunion de Washington (septembre 2007). Ces deux processus (G8 et dialogue ministériel) sont de nature politique et non juridique ; ils émanent de « clubs » d'États dont le périmètre est librement désigné par les présidents. Ces processus parallèles discutent très ouvertement de questions relatives à l'observance des engagements, et leur impact politique sur le cours des négociations, s'il n'est pas mesurable, serait loin d'être négligeable.

Ceci pose la question de savoir si ces dialogues ne peuvent jeter les prémices d'autres arrangements que le modèle de Kyoto. On constate, en effet, un fossé grandissant entre l'urgence externe évoquée précédemment et l'absence de progrès rapide des négociations. Le problème est-il de rallier des pays récalcitrants ou bien l'approche générale ? Pourquoi reprendre le modèle de Kyoto, largement inspiré de celui du protocole de Montréal qui n'est sans doute pas le plus pertinent ?

C'est ainsi que le débat sur les options de remplacement s'intensifie. Celles-ci sont nombreuses et possèdent un certain nombre de caractéristiques communes : des objectifs relativement modérés et à court terme ; des mesures visant à encourager la participation des PED ; des mécanismes de marché ; le contrôle des coûts à travers l'utilisation d'une panoplie d'instruments de régulation ; et des incitatifs à la conformité et à la participation. Ces modèles, parfois complémentaires, prennent des formes diverses : variations sur un système d'échanges, promotion de technologies propres, instauration de taxes sur le carbone (au lieu du modèle de Kyoto fondé sur des cibles et des échéanciers), « Plan Marshall » climatique centré sur des actions par les pays industrialisés, coalitions de pays de bonne volonté, ou approches décentralisées où différentes régions expérimenteront leur propre modèle.

En revanche, si le modèle de Kyoto est retenu, plusieurs questions s'imposent dont une des plus importantes est liée à la définition même d'un PED. Comment passe-t-on du statut de PED à celui de pays industrialisé soumis à des obligations ? Car le fossé important est moins celui entre l'Union européenne et les États-Unis qu'entre les pays industrialisés du Nord et les pays émergents du Sud (Chine, Inde, Brésil).

En fin de compte, il est probable que le régime post-Kyoto sera différent. Les États auront recours à différents instruments selon les régions (permis négociables, taxes, normes, etc.) ; des pays s'engageront à aller plus loin que d'autres (avec des risques de distorsion des échanges commerciaux qu'il faudra gérer) afin de montrer l'exemple ; le régime sera lié davantage au développement ; et les efforts nationaux seront évalués *a posteriori* plutôt que sur la base d'échéanciers fixés *a priori*. Les mesures privilégiées varieront selon les circonstances économiques, politiques et sociales de chaque pays. Elles peuvent être initiées sur une base nationale ou régionale, mais pour être ultimement efficaces, elles exigeront une action internationale concertée, d'où l'importance de l'ONU comme forum de coordination et de concertation, mais non comme source de normes ou d'outils universels. S'engager dans un tel dialogue et explorer les conditions qui favoriseront leur adoption sont une exigence diplomatique qui ne peut attendre l'issue incertaine des discussions sur l'avenir du protocole de Kyoto.

Références

Déclaration des membres de la Table ronde sur les changements climatiques de l'Institut de la Terre

www.earthinstitute.columbia.edu/grocc/documents/GROCC_statement_2-27_1.pdf

Principes et recommandations du Partenariat des États-Unis pour l'action pour le climat

www.us-cap.org/USCAPCallForAction.pdf

Carbon Sequestration Leadership Forum

www.cslforum.org

Methane to Markets

www.methanetomarkets.org

International Partnership for the Hydrogen Economy

www.iphe.net

Partenariat Asie-Pacifique pour le développement propre et le climat

www.asiapacificpartnership.org

Plan d'action de Gleanegles

www.fco.gov.uk/Files/kfile/PostG8_Gleanegles_CCChangePlanofAction.pdf

Dialogue G8+5 sur le changement climatique

www.globeinternational.org/content.php?id=2:0:0:0:0

Réunions du Président Bush avec les plus grandes économies sur la sécurité énergétique et le climat

www.whitehouse.gov/news/releases/2007/09/20070928-2.html

Informal Ministerial Indaba on Climate Action

(Afrique du Sud, juin 2006)

http://unfccc.int/files/application/pdf/20060626_indaba.pdf

Dialogue ministériel sur le changement climatique

(Groenland, août 2005)

www.mim.dk/NR/rdonlyres/C26058BA-2516-4CE8-8224-15BD560E5221/0/Summary1.pdf

19^e réunion des Parties au protocole de Montréal, préparation

Montréal (Canada)

17 au 21 septembre 2007

Rappel: Adopté dans le cadre de la convention de Vienne et en vigueur depuis 1987, le protocole de Montréal énonce des objectifs pour réduire et éliminer la consommation et la production des substances appauvrissant la couche d'ozone. Les Parties se réunissent annuellement.

Cette réunion des Parties (RP) souligne le vingtième anniversaire du protocole de Montréal. Le compte rendu détaillé de la réunion paraîtra dans le prochain numéro d'*Objectif Terre*. Nous présentons ici, de manière non exhaustive, certains points abordés lors de cette RP. L'événement sera divisé en deux sections : tout d'abord le segment de haut niveau débutant le 17 septembre 2007, puis le segment préparatoire commençant quant à lui à compter du 18 septembre.

Segment de haut niveau

Ce segment portera principalement sur des questions d'organisations, l'attribution des prix et la présentation des rapports de synthèse pour l'année 2006. Par la suite, le rapport de ce segment sera soumis au segment préparatoire afin d'adopter les décisions de la RP-19.

Segment préparatoire

Cette section portera sur de nombreux points dont :

- *Étude de certaines substances appauvrissant la couche d'ozone* : les Parties examineront l'échéancier de réduction de certaines substances telles que le HCFC et le bromure de méthyle et feront une évaluation de nouvelles substances, à durée de vie très brève, qui appauvrissent la couche d'ozone.
- *Questions portant sur l'avenir du protocole de Montréal* : les Parties devront se prononcer sur les défis à venir du protocole de Montréal. Un ordre du jour pluriannuel sera établi. La RP devra également se prononcer sur l'avenir des dérogations pour l'utilisation en laboratoire de substances appauvrissant la couche d'ozone.
- *Avenir du Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du protocole de Montréal* : une décision devra être rendue quant à la nécessité de reconstituer ce Fonds. Dans ce cas, la possibilité de modifier son mandat sera examinée.
- *Décisions du groupe de l'évaluation technique et économique* : les Parties prendront connaissance des questions et propositions du groupe.
- *Situation en cas de non-respect* : les décisions du Comité d'application et celle de la RP-17 ayant pour objet de différer l'examen de la situation en cas de non-respect feront l'objet d'un réexamen par les Parties [Décision XVII/13].

Consultez le prochain numéro d'*Objectif Terre* pour le compte rendu détaillé de cette réunion et des activités parallèles qui ont eu lieu dans le cadre du 20^e anniversaire du Protocole.

20^e anniversaire de l'entrée en vigueur du protocole de Montréal

Outre la RP, certaines activités parallèles ont été organisées pour souligner le 20^e anniversaire du Protocole, parmi celles-ci :

Stratégie d'écologisation

Le Canada, pays hôte de cet événement, applique une politique visant à réduire l'impact sur l'environnement de cette rencontre. Ainsi, les organisateurs et les participants devront agir de manière à réduire leur consommation énergétique, leurs déchets et utiliser les transports alternatifs dans le but de neutraliser les émissions de gaz à effet de serre. Le Canada souhaite ainsi encourager l'adoption systématique d'une telle stratégie lors de la tenue de toute réunion internationale sur l'environnement. Pour de plus amples informations sur l'écologisation de cette rencontre :

www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&tn=1948EF94-1.

Prix de l'ozone

Cet anniversaire est également l'occasion pour le Secrétariat d'honorer, par le décernement de plusieurs prix et la tenue de concours, divers acteurs qui ont joué un rôle remarquable dans la coopération internationale ou la réduction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Pour plus d'informations, voir : http://ozone.unep.org/french/20th_anniversary/.

Source

Site officiel de la réunion

http://ozone.unep.org/french/Meeting_Documents/mop/19mop/

6^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée de la convention de Bâle

Genève (Suisse)

3 au 7 septembre 2007

Rappel: La convention de Bâle, qui énonce les règles internationales visant à contrôler les mouvements transfrontières et l'élimination des déchets dangereux pour l'environnement et la santé humaine, est en vigueur depuis 1992.

Le groupe de travail devra examiner certaines décisions rendues lors de la CP-8. Les principaux sujets prévus à l'ordre du jour sont présentés ci-dessous.

Mise en décharge de déchets toxiques à Abidjan [UNEP/CHW/OEWG/6/2] – Le secrétariat a mis en œuvre un programme d'assistance en Côte d'Ivoire suite au déversement et conformément à une décision rendue lors de la CP-8 [décision VIII/1]. Le groupe de travail devra donc prendre connaissance de ce rapport.

Fonctionnement des centres régionaux et des centres de coordination de la convention de Bâle [UNEP/CHW/OEWG/6/3] – Tel que demandé par les Parties lors de la CP-8, le groupe de travail devra examiner le fonctionnement des deux centres et analyser leur efficacité. En outre, il se prononcera sur la nécessité de créer un centre régional en Asie du Sud.

Gestion écologiquement rationnelle [UNEP/CHW/OEWG/6/5, 6 et 7] – Des projets ou directives techniques sur la gestion écologiquement rationnelle devront être examinés :

- le projet visant la gestion écologiquement rationnelle des pneus usés ;
- le document d'orientation sur la gestion écologiquement rationnelle des portables usés et en fin de vie ;
- le projet révisé, des directives sur les meilleures techniques disponibles et des orientations provisoires sur les meilleures pratiques environnementales de la Convention de Stockholm ;
- les directives sur les meilleures techniques et pratiques environnementales pour les polluants organiques persistants, que les Parties ont commenté. Un comité sera probablement créé sur cette question.

Questions juridiques – Le groupe s'attardera sur certaines questions juridiques, telles que :

- l'étude d'un projet de manuel d'instructions édictant les procédures à suivre lors de poursuites pour trafic illicite [UNEP/CHW/OEWG/6/12] ;
- l'examen du Fonds d'affectation spéciale visant les pays en développement et les pays ayant besoin d'assistance pour mettre en œuvre la convention de Bâle [UNEP/CHW/OEWG/6/13 Annexe 1] (le groupe de travail doit soumettre un questionnaire à la prochaine CP sur les incidents tels que définis à l'article 2 (2) du protocole sur la responsabilité et l'indemnisation) ;
- l'analyse du protocole sur la responsabilité et l'indemnisation, et l'interprétation de l'article 17 (5) de la convention de Bâle, qui est ambiguë de par l'utilisation des termes « qui les ont acceptés » [UNEP/CHW/OEWG/6/15] (le groupe de travail devra donc rédiger une interprétation de manière à éviter toute confusion sur le sens de cette disposition).

Démantèlement des navires [UNEP/CHW/OEWG/6/16] – La CP-8 a encouragé les Parties à participer au programme de l'organisation maritime internationale visant à recycler les bateaux [Décision VIII/11]. Dans cette optique, le groupe de travail examinera le projet de gestion écologiquement rationnelle des navires et l'abandon des navires.

Partenariats stratégiques – Le groupe de travail devra analyser les rapports suivants :

- rapport sur les étapes d'avancement du partenariat concernant la gestion écologiquement rationnelle des téléphones portables [UNEP/CHW/OEWG/6/19] ;
- rapport sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets d'équipements électriques et électroniques [UNEP/CHW/OEWG/6/20].

Il devra également analyser le programme relatif aux déchets contenant du mercure [UNEP/CHW/OEWG/6/22] et le programme de travail proposé sur la gestion rationnelle de l'amiante [UNEP/CHW/OEWG/6/23].

D'autres points seront abordés, notamment des questions financières et techniques. De plus, le groupe de travail devra préparer des projets de décisions à soumettre aux Parties lors de la CP-9 qui aura lieu en Indonésie à l'automne 2008. Un compte rendu plus détaillé, récapitulant les décisions du Comité, sera disponible dans le prochain numéro d'*Objectif Terre*.

Source

Documents officiels

www.basel.int/meetings/frsetmain.php?meetingId=3&sessionId=&languageId=1

Réunion d'un groupe d'experts de l'ONUDI sur le remplacement des systèmes de refroidissement

Vienne (Autriche)

2 au 4 juillet 2007

Rappel: L'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), créée en 1965, est devenue une agence spécialisée des Nations unies en 1985. L'ONUDI vise à réduire la pauvreté par la croissance industrielle durable. L'ONUDI coopère étroitement avec le PNUE et les institutions du protocole de Montréal.

Organisée en partenariat avec les Accords multilatéraux sur l'environnement, cette réunion fut l'occasion de présenter les expériences du programme mis en place en Afrique, en Europe de l'Est et en Asie occidentale en vue de promouvoir l'efficacité énergétique par le remplacement des CFC, tel que l'encourage le protocole de Montréal.

Des groupes de travail, composés de 46 experts de 16 pays différents ont abordé les points suivants : les technologies propres de remplacement, les mécanismes financiers pour les projets d'efficacité énergétique, et les mesures de contrôles pour promouvoir l'efficacité énergétique.

Le groupe d'experts a soumis des recommandations pour résoudre les problèmes d'ordres technique, financier et de contrôle afin de remplacer l'utilisation de CFC. Ces recommandations vont permettre à l'ONUDI de rédiger un document visant à aider à l'élaboration de stratégies nationales de remplacement.

Sources

Documents officiels

www.unido.org/doc/69394

Bulletin des négociations de la Terre (BNT)

www.iisd.ca/ymb/unidoegm/

À VENIR

19^e réunion des Parties au protocole de Montréal, Montréal (Canada), 17-21 septembre 2007 ; cette réunion soulignera le 20^e anniversaire du Protocole. http://ozone.unep.org/Events/19mop_advance_info.shtml

3^e réunion du Comité d'étude des polluants organiques persistants (POP), Genève (Suisse), 19-23 novembre 2007 : www.pops.int/documents/meetings/poprc_3/announcement.htm

Suivi de l'Initiative francophone de partenariat pour le Mécanisme pour un développement propre (IFP-MDP)

Rappel: Cette initiative, mise sur pied par l'IEPF en avril 2005, vise à développer une collaboration entre les pays membres de la Francophonie autour du MDP. Pour en savoir plus sur ses objectifs : www.iepf.org/docs_prog05/pol_envir05/IFP-MDP-accueil.htm

Quelques chiffres au mois d'août 2007

Avancement des projets MDP dans les pays membres de la Francophonie :

- Côte d'Ivoire : 1 projet en cours de validation
- Égypte : 3 projets enregistrés, 3 projets en cours de validation et 1 projet en révision
- Laos : 1 projet enregistré
- Maroc : 3 projets enregistrés, 1 projet en cours de validation et 1 projet en révision
- Moldavie : 3 projets enregistrés et 3 projets en cours de validation
- Tunisie : 2 projets enregistrés
- Vietnam : 2 projets enregistrés et 8 projets en cours de validation

Total des projets dans le portefeuille de la CCNUCC : 2425. De ce nombre, on compte notamment :

- 763 projets enregistrés
- 72 projets soumis pour enregistrement
- 1 469 projets en cours de validation
- 89 projets en révision
- 32 projets rejetés

Ces projets devraient permettre de réduire les émissions de plus d'un milliard de tonnes de CO₂ eq d'ici à 2012. Le prix des URCE se situe entre 5 et 15 euros. Le marché européen a connu, ces derniers temps, une augmentation de la valeur de l'URCE secondaire (marché d'occasion d'unités existantes), qui s'élève entre 16,50 et 19,10 euros. Cette hausse est due à une plus grande confiance des acheteurs qui a pour effet de réduire l'écart avec le marché européen.

Sources

Centre Risø-PNUE pour le renforcement des capacités pour le MDP (contenant une liste des projets MDP régulièrement mise à jour)

<http://cdmpipeline.org/overview.htm>

Moniteur du MDP et de la MOC de *Point Carbon* (traduction française)

www.pointcarbon.com/category.php?categoryID=1172&lang=en

Bulletins de l'IFP-MPD

www.iepf.org/docs_prog05/pol_envir05/ifp-mdp2.htm

Atelier francophone préparatoire à la 3^e réunion internationale d'experts sur le plan décennal de programmes en faveur de la consommation et de la production durables

Stockholm (Suède)

24 au 27 juin 2007

Rappel: Le Plan décennal de programmes en faveur de la consommation et de la production durable (CPD) encourage les actions visant à promouvoir la CPD afin de favoriser la mise en œuvre des engagements pris par les pays dans le Plan d'action signé lors du sommet de Johannesburg (2002). La première réunion eut lieu en juin 2003.

Cet atelier offrait une préparation aux délégués francophones visant à mieux cerner les enjeux de la 3^e réunion, qui s'est déroulée du 26 au 29 juin 2007 à Stockholm. Sept groupes de travail ont été proposés portant sur les thèmes suivants: la coopération avec l'Afrique, les modes de vie durables, les écoproduits, l'achat public durable, le tourisme durable, les bâtiments et les constructions durables, et l'éducation sur la consommation durable.

Nonobstant la préparation à la réunion, cet atelier a permis la création d'un réseau francophone d'échange sur la CPD. Cette décision fut adoptée à l'unanimité. Cette rencontre a également permis l'élaboration d'un calendrier d'action et le réexamen du premier plan d'action réalisé en 2006. Le premier atelier du réseau, qui aura lieu en décembre 2007 à Genève, portera sur les achats publics durables.

Sources

Annonce de l'événement

www.iepf.org/programmes/operation.php?id=168

Dépêches sur MédiaTerre

www.mediaterre.org/international/actu.20070626102702.html

Séminaire international sur la fonction environnementale dans les entreprises d'électricité

Lomé (Togo)

3 au 7 septembre

Co-organisé par l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE), Hydro-Québec et CRC SOGEMA, en collaboration avec plusieurs partenaires, ce séminaire a permis aux acteurs du secteur de l'électricité en Afrique d'étudier les meilleures pratiques concernant la gestion environnementale dans le secteur de l'électricité. Les entreprises d'électricité visant à gérer leurs activités dans une perspective de développement durable ont pu découvrir les enjeux associés, tant au niveau biophysique qu'au niveau humain.

Source

www.sifee.org/Lome_2007/annonce_seminaire.pdf

École d'été francophone sur les techniques de négociations internationales en environnement et développement durable

Québec (Canada)

10 au 14 septembre 2007

L'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société de l'Université Laval (IHQEDS) et l'IEPF ont offert conjointement une formation aux délégués des pays francophones en développement. En bref, voici les points auxquels les délégués furent sensibilisés au cours de cette formation :

- Analyse de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques: la CCNUCC a fait l'objet de diverses présentations portant notamment sur l'état des négociations, la présentation du contexte institutionnel et les règlements internes de cette convention.
- Identification des acteurs des négociations et des perspectives des PED.
- Formation et fonctionnement d'une délégation ainsi qu'une réflexion sur la définition de la position nationale.
- Présentation des règles formelles et informelles des réunions.
- Présentation des éléments clés du processus de négociations: préparation des négociations, étapes du processus, choix d'une stratégie, conditions de succès, et réalisation, évaluation et suivi des négociations. En outre, une simulation sur le processus de négociations a été proposée aux délégués.

Ces ateliers ont été ponctués par des discussions et des partages d'expériences personnelles des négociateurs du Sud. En plus des formations offertes aux délégués, l'école d'été a organisé une table ronde intitulée: « Qu'attendre des négociations en cours sur les changements climatiques? » Pour plus d'information: www.ihqeds.ulaval.ca/formations-ihqeds.html

À VENIR

Réunion des délégués francophones dans le cadre de la CP-8 à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CLD), Madrid (Espagne), 3-14 septembre 2007: l'IEPF réunira les délégués francophones afin de préparer la CP-8 à la CLD. Pour en savoir plus: www.iepf.org/agenda/index.asp

Session de fond de l'ECOSOC

Genève (Suisse)

2 au 27 juillet 2007

Rappel: Le Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) est l'organe principal de coordination des activités économiques et sociales de l'ONU et de ses organismes et institutions spécialisés. L'ECOSOC est composé de 54 États membres élus pour trois ans selon une représentation géographique préétablie. Il se réunit généralement chaque année pour une session de fond tenue en alternance à New York et à Genève.

La session a été organisée selon les différents segments suivants :

- Un segment de haut niveau (2 au 5 juillet).
- Un segment de coordination sur l'emploi (6 au 10 juillet).
- Un segment sur les activités opérationnelles au service de la coopération internationale pour le développement (10 au 13 juillet).
- Un segment sur les affaires humanitaires (16 au 18 juillet).
- Un segment général (19 au 26 juillet).

Le segment de haut niveau a largement fait référence aux buts et objectifs de développement internationalement reconnus et notamment aux Objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, la déclaration ministérielle réaffirme que le développement durable constitue en lui-même un élément clé du cadre général d'activités des Nations unies. Reconnaisant qu'une large part de la population mondiale vit dans des zones rurales, la déclaration soutient par ailleurs que le développement agricole et rural doit faire partie intégrante des politiques internationales visant à l'éradication de la faim et de la pauvreté. Enfin, l'impact négatif de la dégradation environnementale et des changements climatiques sur le développement durable est souligné, particulièrement pour les pays les plus pauvres, les petits États insulaires en développement et les pays africains. Toutefois, si les réponses aux changements climatiques doivent être intégrées aux efforts de développement, la déclaration rappelle que les efforts de croissance économique et d'éradication de la pauvreté restent des « besoins légitimement prioritaires » pour les pays en développement.

Lors du segment général, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire ainsi que les dates de réunion de la CDD-16 qui est prévue du 5 au 16 mai 2008. En outre, le transport des marchandises dangereuses a fait l'objet d'une résolution.

Sources

Tous les documents pertinents sont disponibles sur le site de l'ECOSOC

www.un.org/french/ecosoc/2007/

Déclaration ministérielle issue du segment de haut niveau

www.un.org/ecosoc/docs/pdfs/AR-M451N_20070713_104138.pdf

Réunion du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Washington D.C. (États-Unis)

12 au 15 juin 2007

Rappel: Le FEM est un mécanisme de financement international qui regroupe 176 pays membres et qui s'attaque à des problèmes environnementaux mondiaux en soutenant des initiatives nationales en matière de développement durable. Le FEM finance des projets relatifs à la diversité biologique, aux changements climatiques, aux eaux internationales, à la dégradation des sols, à la couche d'ozone et aux polluants organiques persistants dans les PED. Parmi les organismes d'exécution des programmes du FEM, on trouve le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale. La responsabilité principale du Conseil du FEM est d'adopter, de développer et d'évaluer les programmes du FEM. Le Conseil est composé de 32 membres, dont 16 proviennent de PED, 14 de pays développés et 2 de pays en transition. Le Conseil se réunit sur une base bisannuelle et toutes ses décisions sont prises par consensus.

Le Conseil du FEM a préalablement approuvé le programme provisionnel avant de revenir sur ses différentes composantes en vue d'adopter un certain nombre de décisions. Il a d'abord rappelé l'importance du travail de collaboration entre le Secrétariat du FEM, les différentes conventions internationales sur l'environnement et les pays bénéficiaires afin de définir les actions prioritaires et les modalités de distribution des fonds alloués par le FEM.

Suite à l'examen du rapport annuel de la performance du FEM de 2006, le Conseil qualifie de « négligeables » les progrès réalisés dans le cadre du système intégré de gestion transparente. Il demande au Secrétariat de remédier à ce problème d'ici à la fin de 2007. Des lacunes ont également été relevées dans les rapports d'évaluation et dans la qualité de la supervision des actions menées et des ressources utilisées.

Le programme de travail quadriennal et le budget du Bureau de l'évaluation ont été approuvés.

Les décisions prises portent notamment sur : le renforcement du STAP (Groupe consultatif pour la science et la technologie du FEM/PNUE) ; les avantages comparatifs et les normes fiduciaires des différentes entités d'exécution du FEM (chaque entité dispose d'un an pour appliquer les normes minimales établies ou des procédures équivalentes) ; le cycle des projets du FEM (pour lequel un nouveau manuel sera rédigé) ; le programme de travail comprenant 29 projets et programmes (qui a été approuvé sous certaines conditions).

Enfin, le Bureau de l'évaluation sera chargé d'analyser l'impact de la politique de reclassement des bénéficiaires du programme de microfinancements sur les pays les moins avancés ainsi que sur les Petits États insulaires en développement. La présentation des résultats se fera lors de la prochaine réunion du FEM qui se tiendra du 12 au 16 novembre 2007.

Sources

Compte rendu conjoint des présidents

[www.gefweb.org/uploadedFiles/Documents/Council_Documents_\(PDF_DOC\)/GEF_31/Joint%20Summary%20of%20the%20Chairs%20French.pdf](http://www.gefweb.org/uploadedFiles/Documents/Council_Documents_(PDF_DOC)/GEF_31/Joint%20Summary%20of%20the%20Chairs%20French.pdf)

Documents de travail de la réunion du Conseil du FEM

www.gefweb.org/interior_right.aspx?id=17634

Site du FEM

www.gefweb.org

Résumé du rapport annuel de la performance du FEM 2006

[www.gefweb.org/uploadedFiles/Documents/Council_Documents_\(PDF_DOC\)/GEF_31/ME.C.31.1%20Summary_French.pdf](http://www.gefweb.org/uploadedFiles/Documents/Council_Documents_(PDF_DOC)/GEF_31/ME.C.31.1%20Summary_French.pdf)

Soumission des propositions pour une réforme de la gouvernance environnementale dans le cadre de la 61^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU-61)

New York

14 juin 2007

Rappel: Suite au Sommet mondial de 2005 tenu dans le cadre de la 60^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU-60), la décision a été prise de lancer un processus consultatif informel sur le cadre institutionnel des activités onusiennes en matière environnementale. Élus en janvier 2006, les coprésidents chargés de mener ce processus ont tenu de multiples réunions dans le cadre de l'AGNU avant de présenter un premier rapport en juin de la même année (www.un.org/ga/president/61/follow-up/environment/Letter-Summary-Co-Chairs.pdf).

Suite à la présentation, en juin 2006, d'un premier rapport sur le processus de cohérence de l'action du système onusien, la présidente de l'Assemblée générale a demandé à MM. Claude Heller Rouassant (Mexique) et Peter Maurer (Suisse) de reprendre les consultations au vu de ces dernières conclusions. Cette deuxième série de réunions a conduit à l'élaboration d'un nouveau document, remis en juin 2007, qui présente diverses possibilités d'actions afin d'améliorer le système actuel de gouvernance internationale de l'environnement.

Selon ce document, trois grands débats ont dominé les réunions :

- 1) Politiques et pratiques envisageables pour combattre les modifications des écosystèmes et les coûts de la dégradation environnementale.
- 2) Recherche de stratégies d'adaptation, de nouvelles technologies et de nouveaux mécanismes financiers pour lutter contre la dégradation environnementale, notamment due aux changements climatiques.
- 3) Réflexions sur l'organisation et le cadre institutionnel à donner à la gouvernance internationale de l'environnement.

De façon générale, les discussions ont permis de donner un nouvel élan à l'idée selon laquelle la gouvernance internationale de l'environnement devrait être intégrée au cadre plus vaste du développement durable ; les efforts réalisés en matière de gouvernance devant être accompagnés d'efforts similaires dans les domaines du développement et de l'équité sociale.

Afin de répondre aux attentes et aux propositions évoquées lors des consultations, le document présenté fait état de sept sujets de préoccupation majeurs, présentés en tant que « modules » contenant, chacun, un certain nombre d'options.

Évaluation scientifique, contrôle et prévention

L'essentiel des propositions faites dans ce contexte concerne le rôle central à donner au PNUE en tant qu'autorité de référence au sein du système onusien en matière d'évaluation environnementale. Il est proposé que le PNUE soit également le centre d'un réseau d'information non seulement au sein de l'ONU, mais également entre les différents AME et avec la Banque mondiale. La principale réforme institutionnelle réside dans la création d'un poste de directeur scientifique au sein du PNUE afin de garantir la coordination entre les différentes activités scientifiques.

Coordination et coopération entre agences

Là encore, il est prévu de renforcer les capacités du PNUE notamment en faisant un meilleur usage du Groupe de gestion de l'environnement (EMG) afin de garantir la coordination et la coopération au sein du système onusien et d'intégrer les objectifs environnementaux dans les domaines du développement, de la santé et du commerce. Il est par ailleurs conseillé de resserrer les liens entre le PNUE et le PNUD en assurant une mise en œuvre complète de l'entente signée entre ces deux organisations ainsi que du Plan de Bali sur le renforcement des capacités et l'appui technique. En outre, les organes décisionnels des différents accords multilatéraux sur l'environnement (AME) sont encouragés à poursuivre leurs efforts en matière de regroupement des activités (*clustering*). Il est également proposé de donner un poste d'observateur officiel au PNUE ainsi qu'aux différentes agences au sein des différents comités de l'OMC.

Accords multilatéraux sur l'environnement (AME)

Le regroupement des AME sur une base thématique (*clustering*) est clairement recommandé (conservation, atmosphère, eau, substances dangereuses) avec, pour corollaire, une rationalisation des activités de leurs secrétariats et organes respectifs.

Présence et activités régionales

La proposition consiste ici à faire des bureaux régionaux du PNUE des points d'entrée pour le renforcement institutionnel ainsi que pour l'évaluation scientifique. Il est par ailleurs conseillé de renforcer les liens entre ces bureaux régionaux et les organisations régionales et sous-régionales.

Plan de Bali sur le renforcement des capacités et l'appui technologique

Le Plan de Bali devrait servir de cadre général aux activités des AME, des agences onusiennes et des institutions financières au niveau national. Il est donc recommandé que chaque agence use de tous les moyens à sa disposition afin de répondre aux besoins des États pour la bonne mise en œuvre et la réalisation des objectifs du Plan.

Technologies de l'information, partenariats et soutien

Les technologies de l'information (IT) doivent servir de support au regroupement des AME, par exemple en limitant les réunions « physiques » au profit d'audio ou de vidéoconférences. Il est en outre demandé de répertorier les meilleures pratiques et les leçons apprises grâce à la collaboration entre AME. Dans le même ordre d'idées, tout partage d'information pertinente est évidemment souhaité.

Financement

L'amélioration du financement du PNUE est recommandée, notamment grâce à un meilleur équilibre entre les ressources affectées et non affectées ainsi que par l'utilisation systématique de prévisions budgétaires basées sur des résultats. En fonction des besoins identifiés, il pourra être décidé d'augmenter le budget du PNUE en autorisant la perception de fonds d'origine privée. Enfin, les dépenses pourront être rendues plus effectives en renforçant les synergies entre AME : co-implantation des secrétariats, meilleure coopération, etc.

En conclusion, les coprésidents rappellent que les propositions faites s'appuient largement sur les structures déjà existantes et répondent aux objectifs du protocole de Cartagena et du Plan de Bali. Le document présente également une section relative à une modification plus globale du système de gouvernance internationale de l'environnement. Deux éléments clés sont à retenir : la création d'un véritable pilier environnemental d'une part, et la simplification de l'architecture institutionnelle entre les organismes intergouvernementaux d'autre part. Le PNUE devrait constituer ce pilier grâce à un statut modifié et à des compétences accrues.

Enfin, le rapport mentionne l'option de transformer le PNUE en une agence spécialisée, une ONU. Cette possibilité ne faisant pas l'unanimité, il a également été proposé de se concentrer davantage sur un travail commun entre les différents organismes. En utilisant le développement durable comme cadre, il serait donc possible de créer une structure conjointe pour le PNUE, le PNUD et le FEM. Cette structure serait alors dirigée par un exécutif tricéphale issu de chacun de ces organismes.

Les coprésidents proposent que l'AGNU-62 prenne une décision sur le renforcement de la gouvernance internationale de l'environnement d'ici à la fin de l'année.

Sources

Le document présenté par les coprésidents est disponible en anglais sur le site de l'Assemblée générale.

www.un.org/ga/president/61/follow-up/environment/EG-OptionsPaper.PDF

Divers autres documents relatifs au processus de réforme de la gouvernance internationale de l'environnement sont disponibles sur la page d'accueil de ce thème.

www.un.org/ga/president/61/follow-up/environmental/governance.shtml

À VENIR :

3^e réunion du Comité de direction sur les « Modules thématiques » dans le cadre de la Division du droit environnemental et des conventions (DELC) du PNUE, prévue pour septembre 2007 ; le service issu du projet « Modules thématiques » ayant eu un certain succès auprès des secrétariats de plusieurs AME ainsi que de nombreux pays en développement, la division du PNUE s'efforce de maintenir et de renforcer ce service au moyen de diverses activités. Les documents relatifs au projet sont disponibles sur le site du PNUE à : www.unep.org/DEC/Support/Cross_Cutting/IBM.asp

Ordre du jour de l'AGNU-62 – principaux points liés au développement durable

Un certain nombre de points traitant des questions liées au développement durable sont inscrits à l'ordre du jour provisoire de la 62^e session de l'AGNU, faisant écho aux conclusions et observations des différentes réunions liées à l'environnement qui ont eu lieu cette année :

- Technologies de l'information et des communications au service du développement
- Suivi et application de l'Agenda 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- Suivi et application de la stratégie de Maurice pour les Petits États insulaires en développement
- Préservation du climat mondial
- Application de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
- Convention sur la diversité biologique
- Examen du rapport du CA du PNUE sur les travaux de sa 24^e session
- Développement durable dans les régions montagneuses
- Promotion des énergies nouvelles et renouvelables
- Application des décisions de la conférence Habitat II et du programme ONU – Habitat
- Mise en œuvre de la première décennie des Nations unies pour l'élimination de la pauvreté
- Promotion de la participation des femmes au développement

Source

Agenda de la session (disponible en français)

<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N07/431/97/PDF/N0743197.pdf?OpenElement>

Forum public de l'OMC 2007, Genève (Suisse), 4-5 octobre 2007 ; cette année, le symposium public organisé par l'OMC aura pour thème : « Comment l'OMC peut-elle aider à maîtriser la mondialisation ? ». Il y sera notamment question de l'interaction entre commerce et développement durable, ainsi que de la place et du rôle de l'OMC dans le système de gouvernance mondiale. Pour en savoir plus : www.wto.org/french/forums_f/public_forum2007_f/public_forum07_f.htm

6^e Conférence ministérielle dans le cadre du processus « Un environnement pour l'Europe », Belgrade (Serbie), 10-12 octobre 2007 ; ces conférences sont l'occasion d'entretenir le partenariat existant entre divers États et organisations quant aux questions relatives à l'environnement. Le processus se déroule sous l'égide de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (UNECE) ; pour plus d'informations : www.unece.org/env/efe/welcome.fr.html

Biodiversité

14^e Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

La Haye (Pays-Bas)

3 au 15 juin 2007

Rappel: La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) est en vigueur depuis 1975 et compte à ce jour 172 parties. Elle a pour objectif d'empêcher que le commerce international des espèces sauvages ne mette leur survie en jeu. La CITES contrôle ce commerce en classant les espèces selon trois Annexes. Les espèces de l'Annexe I ne peuvent être commercialisées que dans des circonstances exceptionnelles (dont l'obtention d'un avis de commerce non préjudiciable), celles de l'Annexe II sont susceptibles d'être menacées et ainsi soumises à un contrôle pour que leur commerce corresponde à une utilisation durable. Les espèces listées à l'Annexe III sont pour leur part soumises à une régulation nationale requérant la coopération d'autres États.

L'ordre du jour de cette 14^e Conférence des Parties (CP-14) comportait 70 points. Outre les questions administratives, il s'agissait de questions stratégiques, dont : la Vision de la stratégie CITES 2008-2013, l'examen des comités scientifiques, les Principes et lignes directrices d'Addis-Abeba et des moyens d'existence, et l'interprétation et la mise en œuvre de la Convention. Sous ce dernier point, se trouvaient l'examen des résolutions et des décisions, le respect de la Convention et la lutte contre la fraude, les questions relatives au contrôle du commerce et au marquage, les dérogations et dispositions commerciales spéciales, le commerce d'espèces et les questions de conservation, ainsi que l'amendement des annexes. Lors du segment ministériel, il a été question de la contribution de la CITES aux questions plus larges de la biodiversité et du développement durable, de la mise en œuvre de la CITES, puis de son rôle envers les espèces forestières et marines. Compte tenu de l'ampleur de l'ordre du jour de cette CP, seules les questions apparaissant particulièrement importantes ou celles litigieuses seront abordées dans ce compte rendu.

Questions administratives

Tout d'abord, la question du prochain programme de travail chiffré 2009-2011 fut difficile à résoudre. Elle a exigé la considération de plusieurs scénarios ; celui d'une augmentation de 6 % du budget a finalement permis l'adoption de ce programme de travail.

Vision de la stratégie CITES 2008-2013 [CoP14 Com.II.20]

Cette vision a suscité des débats animés, montrant les positions divergentes des Parties quant au rôle de la Convention, certains préconisant une conception large incluant la gestion des espèces exploitées commercialement, d'autres souhaitant s'en tenir strictement au commerce international. Des discussions ont aussi eu lieu autour de ce que sont le commerce, l'utilisation ou la gestion durable, ainsi que sur la relation entre la CITES et d'autres ententes

internationales. La « Vision de la CITES » finalement adoptée est de « conserver la biodiversité et de contribuer à son utilisation durable en assurant qu'aucune espèce de faune ou de flore sauvages deviennent ou demeurent l'objet d'une exploitation commerciale internationale non durable, contribuant ainsi à une réduction significative du taux de perte de la biodiversité. » Les objectifs formulés sont : i) d'assurer le respect et la mise en œuvre de la CITES ; ii) de garantir les ressources financières et les moyens nécessaires aux opérations et à la mise en œuvre ; et iii) de contribuer de manière significative à réduire le taux de perte de biodiversité en assurant la cohérence entre la CITES et d'autres instruments et processus internationaux.

Comités scientifiques [CoP14 Com.II.30 Annexes 1, 2, 3]

Bien que le Secrétariat ait suggéré de fusionner les trois comités (animaux, nomenclature, plantes), il a plutôt été décidé de transformer le comité sur la nomenclature en un groupe de travail des comités sur les plantes et sur les animaux.

Principes et lignes directrices d'Addis-Abeba [CoP14 Com.II.17]

L'utilité pour la mise en œuvre de la CITES des Principes et lignes directrices d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la biodiversité, développés dans le cadre de la CDB, a été considérée. Les Parties ont décidé que ces Principes et lignes directrices ne sont pas toujours applicables au cas de la CITES, mais qu'ils peuvent l'être et sont ainsi un outil additionnel à la disposition des Parties intéressées, notamment en ce qui a trait à l'émission d'avis de commerce non préjudiciable.

Collaboration avec d'autres organisations

Les discussions ont été vives sur la nature des relations que la CITES devrait entretenir avec d'autres organisations, compte tenu notamment d'un différend entre la FAO et la CITES, la FAO arguant que cette dernière ne respecte pas ses propres critères. La CP a résolu de demander au Secrétariat d'entamer des discussions avec la FAO afin d'explorer comment les deux organisations pourraient collaborer plus étroitement sur les questions de la foresterie et des produits forestiers non ligneux [CoP14 Com.II.7]. Une décision, s'adressant surtout aux Parties, a aussi été adoptée sur la collaboration avec l'Organisation internationale des bois tropicaux [CoP14 Com.II.5].

Respect de la Convention et lutte contre la fraude

Les Parties ont adopté un Guide sur les procédures de conformité de la CITES [CoP14 Com.II.21 Annexe]. Par ailleurs, la CP-14 demande aux Parties de soumettre au Secrétariat de la CITES toute nouvelle législation de mise en œuvre de la CITES qui est promulguée, ou de justifier l'absence d'une telle législation [CoP14 Com.II.8]. Un atelier sur le commerce électronique d'espèces listées sous la CITES devrait être organisé par le comité permanent [CoP14 Com.II.6 Annexe ; CoP14 Com.II.8]. D'autres décisions encouragent les Parties à développer des incitations à la mise en œuvre efficace de la CITES, et demandent au Secrétariat de poursuivre la coopération avec l'Initiative Biotrade de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement [CoP14 Doc.32 Annexe ; CoP14 Plen.4].

Contrôle du commerce et marquage

En premier lieu, les Parties ont adopté une définition d'un environnement marin situé en dehors de la juridiction d'un État ; cette définition sera conforme à celle de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer [CoP14 Com.II.26]. Par ailleurs, la CP-14 identifie les principes généraux qui devraient régir l'établissement et la gestion des quotas annuels d'exportation nationaux. Ces quotas devront donc être scientifiquement fondés et la récolte devra être faite de la manière la plus appropriée [CoP14 Com.II.36 Annexes 1, 2, 3 ; CoP14 Com. II. Rep.10]. Parmi les autres décisions adoptées, la CP encourage les Parties à organiser un atelier international sur les avis de commerce non préjudiciable [CoP14 Doc.35], élargit le mandat du groupe de travail sur les systèmes de production [CoP14 Doc.38 ; CoP14 Plen.4], demande que le comité permanent élabore le mandat d'un groupe de travail conjoint intersessions pour examiner l'utilisation par les Parties des codes des objectifs de la transaction (qui indiquent les détails de la commercialisation d'une espèce) [CoP14 Com.II.29] et explorer la possibilité d'émettre des permis CITES de façon informatisée [CoP14 Com.II.13], et aborde le transport de spécimens vivants [CoP14 Doc.41 (Rev.1)]. Un groupe de travail électronique est aussi créé afin d'étudier la question de l'inspection physique des chargements de bois [CoP14 Com.II.18 ; CoP14 Com.II.Rep.8].

Déroptions et dispositions commerciales spéciales

La CP-14 élargit le mandat du groupe de travail sur les objets personnels ou à usage domestique, afin d'évaluer si certains représentent un risque pour la conservation [CoP14 Com.II.34]. Elle indique aussi comment traiter les réserves émises par une Partie, notamment lorsqu'une espèce est transférée d'une annexe à une autre [CoP14 Doc.49 ; Com.II Rep.10]. Une proposition concernant les demandes d'enregistrement des établissements d'élevage en captivité d'espèces de l'Annexe I a été rejetée, de même que celle concernant la relation entre les productions *ex situ* et *in situ*.

Commerce d'espèces et questions de conservation

Il a été question de plusieurs espèces : grands singes, grands félins d'Asie, tortues, concombres de mer, etc. Le cas des éléphants a stimulé les débats et, fait notable, les pays africains ont fait une proposition consensuelle sur le commerce de l'ivoire pour les prochaines années [CoP14 Inf.61]. Une version actualisée du Plan d'action pour le contrôle du commerce de l'ivoire de l'éléphant d'Afrique a aussi été adoptée [CoP14 Doc.53.1]. D'autres décisions abordent la question du commerce de remèdes traditionnels [CoP14 Com.II.22] et de la viande de brousse. Sur ce dernier point, la CP-14 encourage le Groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse à collaborer avec la CDB et la FAO, en particulier avec le Groupe de liaison de la CDB sur les ressources forestières non ligneuses [CoP14 Doc.65 (Rev.1)].

Amendement des annexes

Les pourparlers sur les annexes à la CITES ont aussi alimenté le débat autour de l'utilisation durable, illustrant la différence de vue sur la raison d'être de la CITES : prévenir l'extinction d'espèces menacées ou assurer l'exploitation durable des espèces sur le long terme. Certains perçoivent l'inclusion d'espèces aux annexes de la CITES comme mettant en cause les moyens d'existence d'une partie de

la population ; d'autres soutiennent qu'au contraire leur inclusion permettra de maintenir ces espèces et les moyens d'existence qui en dépendent. Ainsi, 8 sur 11 propositions d'inclusion d'espèces ligneuses et de poissons ont été rejetées. Une décision indique comment effectuer l'examen périodique des annexes [CoP14 Com. I.14 (Rev.1), Com.I.Rep.15], alors qu'une autre clarifie l'utilisation des annotations aux plantes inscrites à l'Annexe II et aux plantes et animaux de l'Annexe III [CoP14 Com.I Rep.4].

Concernant l'effet de la CITES sur les moyens d'existence, la CP-14 demande que le comité scientifique lance un processus visant à développer un outil permettant aux Parties qui le souhaitent d'évaluer rapidement, à l'échelle nationale, les effets positifs ou négatifs de la mise en œuvre des décisions de la CITES et d'y réagir, particulièrement dans les PED.

Parallèlement aux décisions d'intérêt plus général présentées dans ce compte rendu, les décisions de la CP-14 concernent entre autres une panoplie d'espèces animales et végétales particulières et des situations nationales précises. Le compte rendu détaillé de chacune des sessions de travail de cette 14^e CP de la CITES est disponible sur Internet à : www.cites.org/fra/cop/14/rep/index.shtml. La prochaine CP aura lieu à Doha (Qatar) en 2010.

Sources

Comptes rendus résumés, disponibles sur le site de la CITES

www.cites.org/fra/cop/14/rep/index.shtml

Documents préparatoires à la réunion, disponibles sur le site de la CITES

www.cites.org/fra/cop/14/doc/index.shtml

Bulletin des négociations de la Terre, disponible sur le site de l'Institut international du développement durable

www.iisd.ca/cites/cop14/

11^e session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome (Italie)

11 au 15 juin 2007

Rappel : Cette commission permanente qui relève de la FAO permet aux gouvernements d'examiner et de négocier des questions liées aux ressources génétiques utilisées pour l'alimentation et l'agriculture. Elle a pour objectifs la conservation et l'utilisation durables de ces ressources, ainsi que le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, au profit des générations actuelles et futures.

L'ordre du jour de cette session était organisé en six sections, portant sur les programmes de travail en cours, des questions relatives aux biotechnologies, les synergies et coopérations à l'échelle internationale, le Programme d'activités pluriannuel, la mise en œuvre de ce dernier, ainsi que sur des questions diverses. Sur la question de la coopération avec la CDB, la Commission note qu'il serait utile de reprendre la formule selon laquelle un fonctionnaire de la FAO était prêt à Secrétaire de la CDB. La Commission recommande, par ailleurs, de mettre en place un programme de travail conjoint

sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, regroupant la FAO, la Commission et la CDB, et demande que cette décision soit acheminée à la CP de la CDB. L'actuel Programme de travail pluriannuel fournirait une excellente base à ce nouveau programme de travail conjoint.

Sources

Rapport de la session, disponible sur le site de la Commission

<ftp://ftp.fao.org/ag/cgrfa/cgrfa11/r11repe.pdf>

Documents préparatoires à la session, disponibles sur le site de la Commission

www.fao.org/ag/cgrfa/cgrfa11.htm

12^e réunion de l'Organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

Paris (France)

2 au 6 juillet 2007

L'ordre du jour de cette 12^e rencontre de l'OSASTT comportait trois points principaux : l'application de l'approche par écosystème, la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, et les enjeux stratégiques en lien avec l'évaluation des progrès ou le soutien à la mise en œuvre de la CDB. Sur ce dernier point, les délégués ont traité de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (ÉÉM; *Millenium Ecosystem Assessment*), de la deuxième édition des Perspectives mondiales en matière de biodiversité (PMB; *Global Biodiversity Outlook*), et d'un rapport du Bureau de l'OSASTT sur les moyens d'améliorer l'efficacité de cet organe. Enfin, il a été question de domaines scientifiques et techniques d'intérêt pour l'atteinte de l'Objectif 2010 (biodiversité et changements climatiques, biodiversité et terres arides et semi-arides) et des questions nouvelles et émergentes liées aux objectifs de la CDB. En tout, huit recommandations ont été adoptées.

Application de l'approche par écosystème [recommandation XII/1]

Parmi les points de vues exprimés sur l'approche par écosystème, on peut dégager les suivants : c'est un cadre normatif utile ; elle n'est pas applicable à travers des approches générales, mais plutôt au cas par cas ; et bien qu'elle ne soit pas largement appliquée à ce jour, il existe des exemples positifs de cette application à tous les échelons. L'OSASTT demande au Secrétaire exécutif de renforcer et promouvoir l'approche écosystémique dans les activités d'éducation et de sensibilisation du public, en diffusant, notamment, des études de cas de son utilisation fructueuse. Il demande aussi que le Secrétariat recueille l'avis de plusieurs organisations internationales sur les manières de renforcer les capacités liées à la mise en œuvre de cette approche. Par ailleurs, l'OSASTT recommande à la CP-9 de presser les Parties d'utiliser et de favoriser l'utilisation de cette approche, tout en invitant la FAO, l'UNESCO et la Convention de Ramsar à en poursuivre l'intégration dans leurs opérations.

Mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes [XII/2]

L'OSASTT souligne que la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes est un cadre généralement utile pour harmoniser et lier les initiatives et programmes de conservation des plantes, et qu'elle a notablement stimulé l'engagement des milieux botaniques et de la conservation dans les travaux de la CDB. Il rapporte les progrès constatés dans l'atteinte des objectifs de la Stratégie, et l'importance de cette dernière dans la réalisation de trois des Objectifs du Millénaire pour le développement. L'OSASTT recommande à la CP-9 de presser les Parties d'amorcer ou d'accentuer la mise en œuvre de la Stratégie et d'en partager l'expérience. Le Secrétaire exécutif, de pair avec les organisations pertinentes, devrait développer une boîte à outils facilitant cette mise en œuvre. L'OSASTT recommande à la CP-9 de considérer le développement de la Stratégie après 2010, et au Secrétaire exécutif d'élaborer avec des partenaires pertinents un rapport sur la conservation des plantes.

Évaluation des progrès dans la mise en œuvre de la CDB

Évaluation des écosystèmes en début de millénaire [XII/3] – Concernant l'incidence de l'ÉÉM sur les travaux de la CDB, l'OSASTT recommande que la CP invite les Parties, gouvernements et organisations pertinentes à réaliser des évaluations écosystémiques, notamment en engageant les parties prenantes, dont les communautés autochtones et locales, en tenant compte du cadre conceptuel de l'ÉÉM. D'ici à la CP-9, l'OSASTT demande au Secrétaire exécutif de documenter l'utilisation de l'ÉÉM et de participer à la mise en place d'un suivi cohérent de cette Évaluation, tout en inventoriant les nouveaux modes d'échange d'information et en participant à la mise en place d'un système d'observation de la biodiversité cohérent et inclusif.

Perspectives mondiales en matière de biodiversité [XII/4] – Notant les progrès accomplis dans l'élaboration de produits qui renforcent et complètent le contenu de la deuxième édition des PMB, l'OSASTT demande au Secrétaire exécutif de mettre en place une série de mesures pour en assurer une meilleure diffusion. L'OSASTT demande aussi aux Parties, aux autres gouvernements et aux organisations pertinentes de soumettre de l'information en vue de la troisième édition.

Enjeux scientifiques et techniques pour l'atteinte de l'Objectif 2010

Changements climatiques [XII/5] – L'OSASTT recommande à la CP-9 d'inclure dans les prochains examens approfondis de ses programmes de travail des avis sur les effets potentiels des changements climatiques et des activités d'atténuation, et d'encourager les Parties à prendre en compte ces effets de manière croissante. Dans cette perspective, l'importance des terres humides, dont les tourbières, et du déboisement évité devrait être pleinement reconnue, et la collaboration respective avec la Convention de Ramsar et celle sur les changements climatiques, accentuée. L'OSASTT accueille favorablement les résultats de l'Évaluation globale sur les tourbières, la biodiversité et les changements climatiques, menée par *Wetlands International* et le *Global Environment Center*. De façon plus générale, l'OSASTT invite les Parties à soumettre des propositions d'activités propres à établir une synergie entre les trois conventions de Rio. Les mentions

de «l'effet des changements climatiques» sont crochétées dans cette recommandation, des délégués estimant qu'elles ne respectent pas la formulation des décisions de la CP.

Terres arides et semi-arides [XII/6] – L'OSASTT-12 recommande à la CP-9 d'inviter les Parties et les bailleurs de fonds à mettre en place des pratiques d'utilisation des terres arides et semi-arides qui permettent la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, tout en générant des revenus pour les communautés autochtones et locales (CAL). Il demande au Secrétaire exécutif de publier des études de cas sur ce sujet, et d'évaluer la possibilité de développer une boîte à outils destinée aux CAL. L'OSASTT demande aussi au Secrétaire exécutif d'œuvrer à une définition commune des terres arides et semi-arides, ce qui faciliterait l'évaluation de l'état, de l'évolution et des atteintes à leur biodiversité. Le Secrétaire exécutif devrait aussi renforcer la collaboration, notamment avec les autres conventions de Rio, en vue de réaliser cette évaluation et d'établir des données de base permettant d'évaluer l'atteinte de l'Objectif 2010.

Biocarburants [XII/7] – Suite notamment à la mise en place d'un forum électronique sur la question (www.cbd.int/forums/biofuel/default.shtml), l'OSASTT demande au Secrétaire exécutif d'inviter les Parties à transmettre de l'information sur les impacts du cycle de vie des biocarburants sur la biodiversité, ainsi que sur la manière dont ces impacts sont gérés, et d'identifier des options afin d'inclure ce nouvel enjeu dans les programmes de travail de la CDB. L'OSASTT porte également à l'attention de la CP la diversité des contextes où sont produits les biocarburants, des façons dont ils peuvent avoir un effet positif ou négatif sur la biodiversité, et des lacunes dans les connaissances et informations disponibles sur ces sujets.

Enjeux émergents [XII/8] – L'OSASTT a notamment pour fonction d'identifier des enjeux émergents en lien avec la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, mais reconnaît la nécessité de clarifier la procédure d'identification de ces enjeux et la manière de les inclure à l'ordre du jour et de leur donner suite. En conséquence, l'OSASTT-12 recommande au Secrétaire exécutif de recueillir les positions des Parties sur cette procédure et de présenter les options possibles à l'OSASTT-13. Une proposition de procédures est annexée à la recommandation.

Plusieurs discussions nouées au cours de cette rencontre se poursuivront lors de la prochaine réunion de l'OSASTT, notamment celles ayant trait aux changements climatiques, aux enjeux émergents et aux biocarburants. L'examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail sur la biodiversité agricole est prévu à l'ordre du jour de l'OSASTT-13 qui devrait se tenir à Rome (Italie), du 18 au 22 février 2008. Pour plus d'information, consulter le Secrétariat de la Convention (secretariat@cbd.int).

Sources

Site de l'OSASTT-12

www.cbd.int/meetings/sbstta-12/default.shtml

Rapport de l'OSASTT-12, disponible sur le site du Secrétariat de la CDB
www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-12/official/sbstta-12-cop-09-02-en.pdf

Documents préparatoires à la réunion, disponibles sur le site du Secrétariat de la CDB

www.cbd.int/doc/meeting.aspx?mtg=SBSTTA-12

Bulletin des négociations de la Terre, disponible sur le site de l'Institut international du développement durable

www.iisd.ca/biodiv/sbstta12/

2^e réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de la mise en œuvre de la CDB

Paris (France)

9 au 13 juillet 2007

Rappel: Ce Groupe de travail spécial sur l'examen de la mise en œuvre (GTEMO) a été créé par la décision VII/30 et s'est réuni une première fois en 2005 (Montréal, Canada). Il a pour mandat d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention et de son Plan stratégique, ainsi que dans la poursuite de l'Objectif 2010, afin d'évaluer les conséquences et l'efficacité des processus actuels de la Convention, et d'examiner les moyens d'identifier et de surmonter les obstacles à une mise en œuvre efficace. La pertinence de la poursuite des travaux du groupe a été discutée à la dernière Conférence des Parties (CP-8). Cette réunion est la seule qui a été programmée d'ici à la CP-9 (2008).

Le GTEMO avait deux thèmes principaux à son ordre du jour : d'une part, l'examen approfondi de la mise en œuvre des objectifs 2 et 3 du Plan stratégique, où ont été abordées des questions liées à la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux sur la biodiversité (SPANB), au renforcement des capacités, à l'accès et au transfert de technologies, et à la mobilisation des ressources ; d'autre part, des questions de fond ont été traitées, dont le financement, les 3^e Perspectives mondiales sur la biodiversité, les orientations données au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le fonctionnement de la CDB. Le groupe de travail a adopté cinq recommandations à l'issue de la rencontre.

Examen approfondi de la mise en œuvre des objectifs 2 et 3 du Plan stratégique [recommandation 2/1]

Le groupe de travail recommande à la CP-9 de prendre note de l'état de cette mise en œuvre et souligne que les SPANB sont des outils majeurs de mise en œuvre de la CDB, et donc décisifs pour l'atteinte de l'Objectif 2010. La CP-9 devrait aussi déplorer le manque de ressources allouées à l'atteinte des objectifs de la CDB et la mauvaise intégration de ces derniers dans les différentes activités de planification nationale. Le Groupe souligne l'importance d'une mise en œuvre pratique, d'orienter les SPANB vers l'action et d'établir des priorités nationales. Des indications particulières sont suggérées afin d'aider les SPANB à atteindre les trois objectifs de la CDB, de soutenir le processus de mise en œuvre et d'en faire le suivi et l'examen. L'importance de la coordination, de la consultation et de l'engagement des parties prenantes, de même que l'établissement de priorités et de l'intégration a été soulignée. Des priorités en termes de renforcement des capacités, d'accès et de transfert de technologies ont été définies. Dans ce but, le GTEMO recommande à la CP-9 de demander au Secrétaire exécutif de préparer un bilan des instruments

d'appui à la mise en œuvre (lignes directrices, principes, programmes de travail) développés dans le cadre des travaux de la CDB. Les Parties seraient invitées à se prononcer sur l'utilité de ce bilan. Enfin, le GTEMO demande au Secrétaire exécutif d'inviter les Parties à soumettre des propositions sur la révision du Plan stratégique pour l'après 2010 et d'en faire rapport au GTEMO (voir l'encadré sur les buts du plan stratégiques ci-dessous).

Buts 2 et 3 du Plan stratégique

Le Plan stratégique de la CDB [décision VI/26], qui vise l'atteinte de l'Objectif 2010, comporte quatre buts, que précisent des objectifs stratégiques.

But 2 : « les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour la mise en œuvre de la Convention ». Ses objectifs stratégiques prévoient, notamment, que les Parties aient les capacités pour mettre en œuvre leurs SPANB, que les PED et les pays à économie en transition disposent des ressources suffisantes pour mettre en œuvre les trois objectifs de la CDB, et que toutes les Parties soient en mesure de mettre en œuvre le protocole de Cartagena.

But 3 : « les SPANB et l'intégration des préoccupations touchant à la diversité biologique dans les secteurs pertinents servent de cadre efficace pour la mise en œuvre des objectifs de la Convention. » Ses objectifs stratégiques sont, entre autres, que chaque Partie ait adopté une stratégie et un plan d'action efficaces, des priorités nationales claires et un cadre réglementaire pour le protocole de Cartagena, que le souci de la biodiversité soit intégré dans tous les secteurs pertinents et que ces mesures soient mises en œuvre activement.

Questions de fond

Financement [2/2] – Le GTEMO recommande à la CP-9 d'adopter une stratégie de mobilisation de ressources en soutien à la mise en œuvre de la CDB. À cette fin, le Secrétaire exécutif devrait recueillir les points de vue des Parties, des autres gouvernements et des groupes pertinents sur une telle stratégie, et mener des consultations informelles avant d'en soumettre une version préliminaire à la CP-9. Le GTEMO recommande ensuite que le président de la CP-9 transmette un message sur la biodiversité et le financement pour le développement lors de la Conférence internationale sur le financement pour le développement de Doha (Qatar, 2008).

Orientations données au FEM [2/3] – Afin de simplifier les orientations présentées au FEM en tant que mécanisme financier de la CDB, le GTEMO recommande à la CP-9 d'encourager le Secrétaire exécutif à renforcer le dialogue avec la directrice générale du FEM dans le but d'améliorer la mise en œuvre des orientations adoptées par la CP pour la quatrième reconstitution du FEM, et de favoriser la collaboration entre les correspondants nationaux de la CDB, ceux des accords environnementaux liés à la biodiversité et les représentants du FEM. Le Groupe recommande aussi à la CP-9 d'adopter un

cadre quadriennal des programmes prioritaires pour l'utilisation des ressources du FEM. Les Parties et autres groupes pertinents sont invités à soumettre au Secrétariat leurs vues sur ce cadre et les orientations données au FEM pour le 1^{er} décembre 2007. Sur ce même thème, une rencontre entre la directrice générale du FEM et les Parties devrait être organisée le 17 mai 2008, à Bonn (Allemagne), avant la CP-9.

3^e Perspectives mondiales sur la biodiversité (PMB) [2/4] – Le GTEMO souligne l'importance de produire ce document de façon inclusive, transparente et dans les temps, en s'appuyant sur des informations scientifiques rigoureuses ou transmises par les Parties dans le cadre de leur 4^e rapport national (attendu le 30 mars 2009). Le GTEMO demande au Secrétaire exécutif de réviser la portée, le format et les plans de travail, de communication et de financement des 3^e PMB, afin d'y incorporer les points de vue exprimés par des organes de la CDB, les Parties ou d'autres processus pertinents, ainsi que ceux regroupés dans l'annexe à la recommandation. Le Secrétaire exécutif devrait poursuivre la collaboration avec les partenaires pertinents pour la préparation des 3^e PMB et soumettre une nouvelle version de ces dernières à la CP-9. Le GTEMO recommande enfin à la CP-9 de requérir le soutien financier nécessaire, afin, notamment de soumettre une version préliminaire des PMB à l'OSASTT-14.

Fonctionnement de la CDB [2/5] – Le GTEMO recommande à la CP d'adopter deux décisions touchant au fonctionnement de la Convention. La première, qui traite de l'examen et du retrait de décisions, établirait que les décisions ne comportant pas de principes ou d'éléments n'ayant pas été mis en œuvre ou repris dans des décisions subséquentes soient retirées huit ans après leur adoption, intervalle à réévaluer à la CP-10. La CP-9 devrait ainsi décider du retrait de certaines décisions (ou éléments de décisions) adoptées à la CP-5, et demander que le Secrétaire exécutif propose, six mois avant la CP-10, un tel retrait des décisions et éléments de décisions découlant de la CP-6. La deuxième décision établirait des étapes à suivre afin d'admettre des organismes, gouvernementaux ou non, en tant qu'observateurs aux rencontres de la CP ou de ses organes subsidiaires. Ces étapes font l'objet d'une annexe à cette recommandation.

Les travaux émanant de cette rencontre alimenteront notamment la 14^e réunion de l'OSASTT, ainsi que la CP-9. Pour plus d'information, contacter le Secrétariat de la CDB (secretariat@cbd.int).

Sources

Rapport final contenant les recommandations, disponible sur le site du Secrétariat de la CDB

www.cbd.int/doc/meetings/wgri/wgri-02/official/wgri-02-cop-09-04-en.pdf

Site du GTEMO-2

www.cbd.int/meetings/wgri-02/default.shtml

Documents préparatoires à la rencontre, disponibles sur le site du Secrétariat de la CDB

www.cbd.int/doc/meeting.aspx?mtg=WGRI-02

Bulletin des négociations de la Terre, disponible sur le site de l'Institut international du développement durable

www.iisd.ca/biodiv/wgri2/

Initiative internationale pour le suivi de la biodiversité

Dans la foulée de la rencontre du Groupe de travail sur l'examen de la mise en œuvre de la CDB, le PNUÉ et le FEM ont lancé, le 12 juillet à Paris (France), un Partenariat pour les indicateurs de la biodiversité à l'horizon 2010. Ce partenariat, qui bénéficiera d'un fonds de 8,8 millions de dollars, regroupe plus d'une quarantaine de partenaires (institutions onusiennes et scientifiques, et ONG). Il visera à compléter une série d'indicateurs qui permettront de mieux évaluer les retombées des efforts de conservation de la biodiversité. La communauté internationale devrait ainsi disposer d'un outil permettant d'évaluer l'atteinte de l'Objectif 2010 relatif à la biodiversité. Ces indicateurs, dont certains sont ceux déjà retenus par la CDB, mesureront, notamment, l'évolution des populations d'espèces menacées, la superficie d'aires protégées, le couvert forestier, les émissions d'azote ou encore la propagation d'espèces exotiques envahissantes. Par la diffusion de ces indicateurs, le Partenariat veut produire des informations utiles aux décideurs, ainsi qu'aux autres groupes concernés. Pour plus d'information : www.cbd.int/doc/press/2007/pr-2007-07-12-2010-unep-fr.pdf.

À VENIR

Processus consultatif pour un Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité (IMoSEB), consultation régionale d'Asie, Beijing (Chine), 24-25 septembre 2007 ; www.imoseb.net/regional_consultations/asia

5^e réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages, Montréal (Canada), 8-12 octobre 2007 ; www.cbd.int/doc/meeting.aspx?mtg=ABSWG-05

5^e réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8j et les dispositions connexes, Montréal (Canada), 15-19 octobre 2007 ; www.cbd.int/doc/meeting.aspx?mtg=WG8J-05

4^e réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée d'experts juridiques et techniques sur la responsabilité et la réparation dans le cadre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, Montréal (Canada), 22-26 octobre 2007 ; www.cbd.int/doc/meeting.aspx?mtg=BSWGRL-04

2^e session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Rome (Italie), 27 octobre-2 novembre 2007 ; www.fao.org/ag/cgrfa/French/meetings.htm

5^e conférence de Trondheim sur la biodiversité, écosystèmes et population – la biodiversité pour le développement – le chemin vers 2010 et au-delà, Trondheim (Norvège), 29 octobre-2 novembre 2007 ; www.trondheimconference.org

Changements climatiques

4^e réunion du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du protocole de Kyoto (1^{re} partie de la réunion)

Vienne (Autriche)

27 au 31 août 2007

Rappel: La CP/RP-1 a établi ce Groupe de travail spécial (GTS) chargé de discuter, au titre de l'article 3.9 du protocole de Kyoto (PK), des engagements futurs des Parties visées à l'Annexe I pour la période post-2012. L'objectif du GTS est de déterminer ces engagements d'ici à 2008-2009. Cette 4^e réunion a été divisée en deux parties. La deuxième partie se déroulera conjointement à la CP-13/RP-3.

Faisant suite aux travaux de la 3^e réunion tenue en mai 2007, le GTS a poursuivi l'examen du potentiel d'atténuation des pays développés et l'identification de leurs « fourchettes » possibles d'objectifs de réduction pour l'après-2012. Parmi les interventions, l'Union européenne (UE) s'est dite prête à réduire ses émissions de 30% sous les niveaux de 1990 d'ici à 2020, dans la mesure où les autres pays développés s'engagent de manière significative et que les PED « avancés » participent de façon « adéquate ». Suite à la formation d'un groupe de contact, la date du 30 juin 2008 a été proposée pour la première soumission des Parties à l'Annexe I indiquant leurs fourchettes d'objectifs de réductions pour l'après-Kyoto, mais le Canada et le Japon s'y sont opposés. Ils ont déclaré, conjointement à d'autres pays développés, qu'ils devaient d'abord analyser leur potentiel de réduction plus en profondeur. En réaction, le G77/Chine a affirmé qu'une analyse excessive risquerait de paralyser la progression des travaux. À l'issue des discussions, la conclusion adoptée par les Parties :

- souligne que le scénario de stabilisation de la concentration atmosphérique en carbone engendrant les impacts les moins désastreux pour les populations implique que : 1) les émissions planétaires annuelles de gaz à effet de serre (GES) atteignent leur maximum dans 10 à 15 ans, et qu'elles soient réduites de plus de la moitié du niveau de 2000 d'ici à 2050 ; 2) les pays développés réduisent leurs émissions entre 25% et 40% sous les niveaux de 1990 d'ici à 2020. Sur ce dernier point, la conclusion note que ces pays peuvent bénéficier d'un plus grand potentiel de réduction grâce à un éventuel recours accru aux mécanismes de souplesse du PK ;
- reconnaît la complexité, pour les Parties à l'Annexe I, d'évaluer leur potentiel d'atténuation pour l'après-Kyoto et les invite donc à poursuivre leurs analyses ;
- note la préoccupation des Petits États insulaires en développement (PEID) concernant l'absence d'analyse de scénarios de stabilisation dont la concentration atmosphérique en carbone est inférieure à 450 ppm.

Enfin, en vue de la deuxième partie de la réunion, qui se déroulera conjointement à la CP-13/RP-3 en décembre 2007, le GTS invite les Parties à soumettre leurs vues au Secrétariat au maximum le 9 novembre 2007 sur le programme de travail et le calendrier des prochaines réunions.

Sources

Documents de la réunion (site de la CCNUCC)

[http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/3594.php?such=j&meeting=%22\(AWG\),+fourth+session%22&sorted=agenda#beg](http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/3594.php?such=j&meeting=%22(AWG),+fourth+session%22&sorted=agenda#beg)

Ébauche de conclusion du GTS

<http://unfccc.int/resource/docs/2007/awg4/fre/I04f.pdf>

IIDD, Bulletin des négociations de la Terre

www.iisd.ca/download/pdf/enb12339e.pdf

4^e atelier du Dialogue sur l'action de coopération à long terme pour faire face aux changements climatiques à travers l'amélioration de la mise en œuvre de la Convention

Vienne (Autriche)

27 au 29 août 2007

Rappel: Ce dialogue établi à la CP-11 s'effectue parallèlement aux efforts entrepris sous le PK (Groupe de travail spécial) sur les engagements futurs des Parties visées à l'Annexe I. Il vise un partage d'expériences et une analyse des différentes approches stratégiques pour encadrer la coopération internationale en lien avec les changements climatiques et s'articule autour de quatre thèmes: 1) avancer les objectifs pour le développement d'une manière durable; 2) considérer les actions d'adaptation; 3) réaliser le plein potentiel des technologies; 4) réaliser le plein potentiel des mécanismes du marché.

Ce dernier atelier du Dialogue a permis de discuter des quatre thèmes de manière transversale en accordant une attention particulière à la forme que prendra le futur régime, au financement à long terme et à la suite à donner au Dialogue. Les intervenants ont d'abord traité des « blocs » à inclure pour l'avenir du régime. Le *Business Council for Sustainable Energy* a plaidé pour un accord juridiquement contraignant pour l'après-2012. Le Mexique a suggéré de créer une forme plus élaborée de différenciation des pays que celle qui prévaut actuellement. Le Canada, l'Australie et le Japon ont souligné l'importance d'une participation de tous les grands émetteurs, faisant référence, entre autres, aux pays émergents. Considérant que le régime accorde une place prépondérante à l'atténuation seulement, la Chine a soutenu l'idée d'inclure des instruments juridiquement contraignants pour l'adaptation, les transferts de technologies et le financement. Le Réseau tiers-monde (*Third World Network*) a identifié les droits de propriété intellectuelle comme une barrière aux transferts de technologies, tandis que le Qatar a attiré l'attention sur les effets néfastes des mesures de riposte.

Les participants ont ensuite discuté du financement à long terme de la lutte contre les changements climatiques sur la base d'un rapport préparé suite à la CP-12 (voir: http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/financial_mechanism/financial_mechanism_gef/application/pdf/dialogue_working_paper_8.pdf). Le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, Yvo de Boer, a déclaré que l'adaptation aux changements climatiques nécessitera, en 2030, des investissements de plusieurs dizaines de milliards de dollars et d'environ 200 milliards pour l'atténuation. L'Alliance des Petits États insulaires en développement

a proposé de financer l'adaptation selon le principe pollueur-payeur, soit en proportion des émissions des pays.

Par ailleurs, puisque ce quatrième atelier devait être le dernier, les participants ont traité de l'avenir du Dialogue. Certains pays ont proposé de le prolonger de deux ans, alors que d'autres ont suggéré de l'intégrer aux négociations de la Conférence des Parties. Le Brésil a proposé de créer deux voies de négociations: l'une donnant suite au Dialogue et visant à définir des engagements volontaires pour les Parties non visées à l'Annexe I; l'autre étant celle du Groupe de travail spécial (GTS), qui vise à déterminer des engagements obligatoires pour les Parties à l'Annexe I. Le Japon et la Norvège ont plutôt milité pour une seule voie, commune, de négociations. L'Union européenne a proposé de lier les résultats du Dialogue aux travaux du GTS ainsi qu'à la révision du Protocole (article 9). En outre, les États-Unis ont souligné que le sommet de Washington, les 27 et 28 septembre 2007, qui vise à rallier les plus grands émetteurs de GES, pourrait contribuer à l'élaboration d'un accord global sous la CCNUCC en 2009. Les différentes vues présentées à ce quatrième atelier seront consignées dans un rapport qui sera présenté à la CP-13/RP-3 en décembre.

Sources

Dialogue sur l'action à long terme (site du Secrétariat de la CCNUCC)

<http://unfccc.int/meetings/dialogue/items/4048.php>

IIDD, Bulletin des négociations de la Terre

www.iisd.ca/download/pdf/enb12339e.pdf

Débat informel des Nations unies intitulé «Les changements climatiques: un défi mondial»

New York (États-Unis)

31 juillet au 2 août 2007

Rappel: Convoqué à l'initiative de Sheikha Haya Rashed Al-Khalifa, présidente de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU), ce débat thématique de l'AGNU est le premier consacré exclusivement aux changements climatiques.

À l'ouverture de l'événement, le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, a mis les pays au défi d'agir de manière décisive cette année afin de contrer les changements climatiques. Rappelant que plus on attendra, plus les coûts seront élevés, il a souligné que la manière dont la communauté internationale agira définira notre ère et notre héritage global. Les pays ont ensuite participé à deux débats. L'un a porté sur la science des changements climatiques, leurs impacts et l'adaptation, l'autre a touché aux stratégies d'atténuation dans un contexte de développement durable.

Lors de la discussion générale des 1^{er} et 2 août, les États-Unis ont réitéré leur engagement envers la CCNUCC et ont attiré l'attention sur leurs initiatives, notamment en matière de coopération technologique. Le Pakistan, au nom du G77/Chine, a appelé tous les pays ne l'ayant pas encore fait à ratifier la CCNUCC et le PK. L'Union européenne (UE) a rappelé la responsabilité des pays développés de prendre les devants dans la réduction des GES, et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a sommé les pays développés et les grands pays émergents d'adopter un traité fort pour l'après Kyoto.

Concernant le régime actuel, les pays les moins avancés (PMA) ont rappelé l'importance d'un accès équitable aux projets du Mécanisme pour un développement propre (MDP). L'Alliance des Petits États insulaires en développement a abordé le sujet du développement des fonds d'assurances contre les risques liés au climat. Le Groupe de l'Afrique a insisté sur la nécessité de renforcer le Fonds pour l'adaptation du PK. En outre, de nombreux intervenants ont rappelé l'urgence de s'attaquer plus sérieusement à la crise climatique. Enfin, M. Ban Ki-moon a souligné que les pays devaient conclure un nouvel accord en 2009 au plus tard, afin d'éviter tout hiatus.

Sources

Page d'information du débat, site de l'Assemblée générale des Nations unies

www.un.org/ga/president/61/follow-up/thematic-climate.shtml

Bulletin des négociations de la Terre (BNT)

www.iisd.ca/climate/unga/UNGA%20Climate%20Change%20briefing%20note.pdf

17^e séminaire Asie-Pacifique sur les changements climatiques

Bangkok, Thailand

31 juillet au 3 août 2007

Portant sur le thème de la bonne gouvernance pour le climat et le développement, et des avantages découlant de l'innovation et de l'adaptation, le 17^e séminaire Asie-Pacifique sur les changements climatiques a rassemblé 85 experts de 20 pays et des représentants des Nations unies et autres agences internationales. Un document complémentaire portant sur le sujet du séminaire sera distribué à l'occasion d'un événement parallèle lors de la CP-13/RP-3 (Bali, décembre 2007).

Source

Site du 17^e séminaire

www.ap-net.org/seminar/h01.html

4^e réunion du comité des politiques et de la mise en œuvre du Partenariat de l'Asie-Pacifique sur le développement propre et le climat

Tokyo (Japon)

19 et 20 Juillet 2007

Rappel: Ce partenariat lancé en 2005, regroupant 6 pays (Australie, Chine, Corée du Sud, États-Unis, Inde, Japon), vise notamment à faciliter le développement et le transfert de technologies propres dans une perspective de sécurité énergétique et de lutte aux changements climatiques. Ne prétendant pas remplacer la CCNUCC et le PK, il repose sur une charte juridiquement non contraignante et développe des projets dans huit secteurs d'activités économiques, assumés par autant d'équipes de travail. Le comité des politiques et de la mise en œuvre administre le Partenariat.

Cette réunion a fait le suivi des progrès réalisés par les huit équipes de travail depuis la 3^e réunion tenue en octobre 2006. Elle a permis

d'adopter cinq nouveaux projets. L'équipe de travail sur les énergies fossiles plus propres se chargera de trois projets touchant aux émissions de CO₂ résultant de la gazéification du charbon et à la coopération dans la recherche sur les énergies fossiles plus propres. L'équipe de travail sur l'extraction du charbon assumera les deux autres projets qui portent sur la prévention des incendies dans les mines de charbon et la gazéification souterraine du charbon en Inde.

En outre, le comité a étudié la coopération possible entre les activités du Partenariat et celles d'organisations internationales majeures. Dans ce contexte, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a présenté son expérience de financement d'atténuation des changements climatiques en Asie; l'Agence internationale de l'énergie s'est penchée sur la collaboration possible avec le Partenariat, notamment concernant le méthane (un puissant gaz à effet de serre) et l'efficacité énergétique; et la Banque mondiale a décrit son rôle et celui des banques régionales dans le financement des énergies propres pour le développement.

Source

Site du Partenariat

www.asiapacificpartnership.org

Déclaration des dirigeants d'entreprises sur le climat à l'occasion du 2^e Sommet du Pacte mondial des Nations unies

Genève (Suisse)

5 et 6 juillet 2007

Rappel: Le Pacte mondial des Nations unies a vu le jour en 1999 à l'initiative de l'ancien Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan. Basé sur dix principes, il vise l'engagement des entreprises dans les quatre domaines suivants: droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption.

Plus d'un millier de participants, issus de gouvernements, d'entreprises et d'ONG, ont adopté la «Déclaration de Genève» qui leur prévoit de nouveaux engagements dans les quatre domaines visés par le Pacte. Les dirigeants d'entreprises ont également formulé une déclaration sur les changements climatiques. Il s'agit d'une plateforme qui, notamment:

- engage le milieu des affaires à poser des gestes concrets pour réduire l'utilisation d'énergie et l'intensité carbonique de ses activités;
- prévoit le développement d'une collaboration entre les entreprises de toute taille afin, notamment, de développer une stratégie cohérente de gestion des risques et des occasions d'affaires liés à la lutte contre les changements climatiques;
- réclame que les gouvernements rendent le régime international sur le climat plus robuste, ce qui, entre autres, faciliterait la stabilisation du prix du carbone et inciterait un plus grand engagement du milieu des affaires.

Toutes les entreprises liées au Pacte mondial sont invitées à endosser cette plate-forme. Pour consulter la liste des entreprises déjà engagées, voir: www.unglobalcompact.org/Issues/Environment/Climate_Change/index.html

Sources

Déclaration des entreprises sur le climat

www.unglobalcompact.org/docs/issues_doc/Environment/CaringforClimate_27June.pdf

Déclaration de Genève à l'occasion du 2^e sommet du Pacte mondial

www.globalcompact.org/docs/summit2007/GENEVA_DECLARATION.pdf

Site du Pacte mondial (version française)

www.un.org/french/globalcompact/

Atelier de la CCNUCC sur les risques et les événements extrêmes liés au climat au titre du Programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation

Caire (Égypte)

18 au 20 juin 2007

Rappel: L'Organe subsidiaire d'avis scientifique et technique (OSAST) de la CCNUCC a prévu, à sa 25^e session, la tenue de cet atelier qui s'inscrit dans le Programme de Nairobi, et qui vise la compréhension des impacts et de la vulnérabilité aux changements climatiques, de la variabilité climatique et des événements extrêmes actuels et futurs, ainsi que des conséquences sur le développement durable.

L'événement a réuni des Parties à la CCNUCC et au PK, des organisations internationales et des experts. Les participants ont d'abord partagé leurs expériences sur l'évaluation et la gestion des risques et des impacts des changements climatiques (dont ceux reliés aux événements extrêmes), en particulier concernant l'agriculture, la sécurité alimentaire, le littoral et la santé. Ils ont ensuite identifié les lacunes, les besoins et les opportunités concernant la prévision de ces risques et de ces impacts.

Les participants ont formulé des recommandations sous plusieurs thèmes. Celles-ci demandent, entre autres, à des organisations de santé, des instituts de recherche, des acteurs gouvernementaux et des responsables de projets de développement de poser certaines actions pour la réduction des risques climatiques. À titre d'exemple, sous le thème de l'évaluation et de la prévision des risques et des impacts climatiques (incluant ceux liés aux événements extrêmes), les participants ont proposé de déployer une meilleure surveillance des effets des mesures d'adaptation sur la santé et de renforcer les capacités de prévision des risques par la tenue d'événements touchant, notamment, à la sécurité alimentaire. Sous le thème de la gestion des risques et des impacts, ils ont notamment prôné la diffusion des savoirs disponibles sur les services écosystémiques offerts (par exemple, par la végétation en zones côtières), et l'amélioration de la compréhension des effets bénéfiques des systèmes d'assurances contre les dommages liés au climat. Sous le thème des savoirs traditionnels, ils ont souligné entre autres l'importance de les documenter et de les intégrer aux savoirs modernes afin, notamment, d'améliorer les pratiques d'adaptation. Enfin, sous le thème des implications sur le développement durable, les participants ont recommandé une plus grande concertation des acteurs gouvernementaux sur les risques climatiques dans le but

d'intégrer cette dimension dans la planification du développement. Ils invitent également à développer des méthodes d'évaluation « coûts/bénéfices » des mesures d'adaptation, mais aussi de l'inaction, en incluant les coûts non monétaires tels que les impacts sur les cultures autochtones. L'OSAST tiendra compte de ces recommandations à sa 27^e session en décembre 2007.

Sources

Documents de l'atelier

http://unfccc.int/adaptation/sbsta_agenda_item_adaptation/items/3953.php

Rapport provisoire

http://unfccc.int/files/adaptation/sbsta_agenda_item_adaptation/application/pdf/report_crr_workshop.pdf

4^e rapport d'évaluation du Groupe inter-gouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) : les grands thèmes prévus

Le GIEC finalise actuellement son 4^e rapport d'évaluation qui synthétise les contributions récentes de ses trois groupes de travail (GT) : GT-I (fondements scientifiques physiques des changements climatiques) ; GT-II (impacts, vulnérabilité et adaptation) ; et GT-III (atténuation). Ce rapport résume les connaissances acquises et les avancées scientifiques réalisées depuis la publication du 3^e rapport d'évaluation du GIEC en 2001. Les grands thèmes prévus sont les suivants :

- Changements observés du climat et leurs effets
- Causes des changements
- Impacts des changements climatiques à court et à long terme (selon différents scénarios)
- Options et réponses d'adaptation et d'atténuation, et leur interrelation avec le développement durable aux niveaux régional et mondial
- Perspective à long terme : aspects scientifiques et socio-économiques concernant l'adaptation et l'atténuation et leur adéquation aux objectifs et aux dispositions de la CCNUCC, et ce, dans le contexte du développement durable
- Conclusions solides et principales incertitudes

Du 6 septembre au 31 octobre 2007, les gouvernements effectueront une dernière révision de la proposition finale du texte du 4^e rapport. La 27^e réunion du GIEC en adoptera la version définitive, qui devrait être publiée en novembre 2007. Les rapports complets des contributions des trois groupes de travail sont déjà disponibles en ligne sur le site du GIEC.

Source

Plan prévu du 4^e rapport d'évaluation, site du GIEC :

www.ipcc.ch/activity/ar4outline.htm

À VENIR

Réunion d'experts : piégeage et stockage du carbone et développement durable, New York (États-Unis), 10-11 septembre 2007 ; cette réunion permettra de rassembler des experts d'universités, de l'industrie et des gouvernements afin d'approfondir les connaissances sur les options de piégeage et de stockage du carbone. Informations : www.un.org/esa/sustdev/sdissues/energy/op/ccs_egm/ccs_egm.htm

Sommet ministériel de haut niveau sur les changements climatiques, New York (États-Unis), 24 septembre 2007 ; convoqué par le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, l'événement vise à discuter des options pour l'après-Kyoto en prévision des négociations officielles de la CP-13/RP-3 (Bali, déc. 2007). Il prendra la forme d'une discussion informelle. Information : www.un.org/climatechange/2007highlevel/

Sommet états-unien sur la sécurité énergétique et les changements climatiques, Washington (États-Unis), 27-28 septembre 2007 ; convoqué par le président des États-Unis, ce sommet vise à rassembler les principaux émetteurs de GES afin d'arriver à une entente, d'ici à la fin de 2008, sur une action à long terme de lutte contre les changements climatiques. Les États-Unis ont invité l'Union européenne, l'ONU et les 11 pays suivants : Chine, Inde, Russie, Brésil, Canada, Japon, Mexique, Indonésie, Australie, Afrique du Sud et Corée du Sud. Information : www.whitehouse.gov/news/releases/2007/09/20070928-2.html.

Atelier technique sur les émissions issues des transports aériens et maritimes, Oslo (Norvège), 4-5 octobre 2007 ; la Norvège organise cet événement en collaboration avec l'Agence européenne pour l'environnement. Information : www.eionet.europa.eu/training/bunkerfuelmissions

27^e rencontre du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), Valencia (Espagne), 12-16 novembre 2007 ; cette rencontre permettra de procéder à l'adoption du 4^e rapport d'évaluation du GIEC. Information : www.ipcc.ch

3^e réunion des Parties au Protocole de Kyoto et 13^e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC, Bali (Indonésie), 3-14 décembre 2007 ; cette réunion se déroulera conjointement à la 27^e session des organes subsidiaires. Information : http://unfccc.int/meetings/cop_13/items/4049.php

4^e réunion du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du protocole de Kyoto (2^e partie de la réunion), Bali (Indonésie), 3-11 décembre 2007 ; cette réunion se déroulera conjointement à la CP-13/RP-3. Information : [http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/3594.php?such=j&meeting=%22\(AWG\),+fourth+session%22&sorted=agenda#beg](http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/3594.php?such=j&meeting=%22(AWG),+fourth+session%22&sorted=agenda#beg)

2^e réunion ministérielle du Partenariat de l'Asie-Pacifique sur le développement propre et le climat, New Delhi (Inde), date à déterminer ; l'événement fera un suivi des accomplissements réalisés par les huit équipes de travail du Partenariat depuis la première réunion ministérielle tenue en janvier 2006. Des représentants d'industries majeures des six pays membres du Partenariat y participeront. Information : www.asiapacificpartnership.org

Désertification

Travaux préparatoires à la 8^e session de la Conférence des Parties (CP-8)

Madrid (Espagne)

La 8^e session de la Conférence des Parties (CP-8) à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CLD) se tiendra conjointement à la 6^e session du Comité chargé de la mise en œuvre de la CDL (CRIC-6) et à la 8^e session du Comité sur la science et la technologie (CST-8). Le compte rendu détaillé de ces trois réunions paraîtra dans le prochain numéro d'*Objectif Terre* (vol. 9, n° 4, décembre 2007). Voici d'ici là un résumé des principaux éléments des ordres du jour provisoires respectifs.

CRIC-6 (4 au 7 septembre 2007)

- Examen de la mise en œuvre de la CLD et du fonctionnement des arrangements institutionnels correspondants : a) rapport du CRIC-5 ; b) examen approfondi des activités du Secrétariat ; c) rapport sur l'intensification du respect des obligations énoncées dans la CLD.
- Mécanisme mondial (MM) : a) rapport sur les activités du MM et formulation de directives à son intention ; b) examen des politiques, modalités de fonctionnement et activités du MM ; c) progrès enregistrés dans la mobilisation de ressources financières pour appuyer la mise en œuvre de la CLD, en particulier les programmes d'action nationaux.
- Examen des informations disponibles sur le financement de la mise en œuvre de la CLD par les organisations et institutions multilatérales, y compris sur les activités du FEM.
- Rapport du Groupe de travail spécial sur l'amélioration des procédures de communication d'informations.
- Programme de travail du CRIC-7.

CST-8 (4 au 6 septembre 2007)

- Fichier d'experts indépendants.
- Amélioration de l'efficacité et de l'efficacé du CST.
- Rapport du Bureau du CST.
- Rapport sur les progrès de l'évaluation de la dégradation des terres arides.
- Programme de travail du CST : a) discussion sur « les effets des variations climatiques et des activités humaines sur la dégradation des terres : évaluation, expérience acquise sur le terrain et adoption d'une approche intégrée de l'atténuation et de l'adaptation en vue de l'amélioration des moyens de subsistance » ; b) rapport de l'atelier international sur le climat et la dégradation des terres qui s'est tenu en décembre 2006 à Arusha (Tanzanie) (voir OT vol. 9, n° 1, p. 26).
- Futur programme de travail du CST.
- Création de groupes spéciaux d'experts, si nécessaire.
- Questions diverses : a) autres travaux intersessions sur la science et la technologie ; b) constitution d'un réseau d'institutions et, d'organismes ; c) connaissances traditionnelles.

CP-8 (3 au 14 septembre 2007)

Le Comité plénier de la CP-8 entamera son travail le 3 septembre. Les rapports du CRIC, du CST et du Comité plénier seront entendus par la CP lors de la séance plénière du 7 septembre. La CP se penchera également sur les questions dont elle sera saisie et fixera, au besoin, d'autres réunions du Comité plénier. Les 8 et 9 septembre aura lieu la table ronde des parlementaires, dont les conclusions feront l'objet d'un examen par la CP. Les 12 et 13 septembre, les représentants des Parties se réuniront pour un débat spécial portant sur « La désertification et l'adaptation aux changements climatiques ». Finalement, lors de la période de clôture, la CP étudiera les projets de décisions restés en suspens jusqu'alors et décidera de l'endroit et de la date de sa prochaine réunion ainsi que de la prochaine rencontre du CRIC.

En outre, l'ordre du jour provisoire de la CP-8 contient, entre autres, les éléments suivants :

- Programme et budget.
- Examen de la mise en œuvre de la CLD et du fonctionnement des arrangements institutionnels correspondants.
- Suite à donner au rapport de l'unité d'inspection conjointe et élaboration d'une stratégie visant à encourager la mise en œuvre de la CLD.
- Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes, ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents.
- Suivi des résultats du Sommet mondial pour le développement durable qui intéressent la CLD, et préparatifs des 16^e et 17^e sessions de la Commission du développement durable.
- Résultats de l'Année internationale des déserts et de la désertification.
- Débat spécial : séances de dialogue ouvert avec les organisations non gouvernementales.
- Programme de travail de la CP-9.

Pour plus d'information, outre le prochain numéro d'*Objectif Terre*, consulter le site Internet de la CLD.

Sources

Ordre du jour provisoire et annotations de la CP-8 : ICCD/COP(8)/1
www.unccd.int/cop/officialdocs/cop8/pdf/1fre.pdf

Ordre du jour provisoire et annotations du CRIC – 6 : ICCD/CRIC(6)/1
www.unccd.int/cop/officialdocs/cric6/pdf/1fre.pdf

Ordre du jour provisoire et annotations du CST – 8 : ICCD/COP(8)/CST/1
www.unccd.int/cop/officialdocs/cop8/pdf/cst1fre.pdf

Site de la CLD

www.unccd.int

Nomination du nouveau Secrétaire exécutif de la CLD

Le bureau de la Conférence des Parties de la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD) a endossé la proposition du Secrétaire général de nommer M. Luc Gnacadja au poste de Secrétaire exécutif de la CLD. Ancien ministre de l'Environnement au Bénin, M. Gnacadja succède ainsi à M. Hama Arba Diallo, du Burkina Faso, qui a remis sa démission en juin 2007. Pour plus d'informations : www.unccd.int/documents/sg.pdf

Atelier international sur l'intégration de l'environnement dans les cadres nationaux de développement

Bamako (Mali)

18 au 20 juin 2007

Organisé par le Centre pour le développement des terres sèches du PNUD en collaboration avec le Mécanisme mondial, l'atelier sur l'inclusion de l'environnement, et plus spécifiquement de la problématique des terres arides dans les programmes de développement, a permis aux représentants de 21 pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que des organisations internationales et de la société civile d'échanger sur les difficultés et les meilleures pratiques d'une telle intégration. Les participants ont notamment partagé leurs expériences et les leçons apprises, et discuté des lignes directrices de l'intégration de l'environnement à l'ordre du jour national de développement.

Source

La page de l'atelier sur le site du Mécanisme mondial

www.global-mechanism.org/news--events/events/international-workshop-on-mainstreaming-the-environment-into-national-development-frameworks

Journée mondiale de lutte contre la désertification

17 juin 2006

Rappel : En 1994, à l'occasion de l'adoption de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CLD), l'Assemblée générale des Nations unies (AG) a instauré la Journée mondiale de lutte contre la désertification. Dans la résolution A/RES/49/115, l'AG a également invité tous les États à contribuer à la sensibilisation de leurs populations quant aux effets de la désertification et à l'importance de la mise en œuvre de la CLD en organisant diverses activités populaires, scientifiques et politiques.

Cette année, la thématique choisie pour la Journée mondiale de lutte contre la désertification a mis l'accent sur l'interdépendance entre les changements climatiques et la sécheresse. Dans son message à l'occasion de la Journée, qui s'est déroulée sous le thème « Désertification et changements climatiques – Un défi global », le

Secrétaire général des Nations unies, M. Ban Ki-moon, a souligné que le réchauffement planétaire était un facteur d'une grande importance dans la dégradation des terres. En effet, les manifestations météorologiques extrêmes fragilisent les sols et accélèrent la propagation de la sécheresse, privant ainsi les populations les plus démunies de leurs moyens de survie. Le Secrétaire général a constaté que depuis l'adoption de la CLD, le milieu naturel n'a cessé de se détériorer. Les impacts économiques et sociaux de la progression de la sécheresse et des changements climatiques risquent de mettre en péril la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. C'est pourquoi il est impératif que les pays adoptent une approche globale de lutte contre ces fléaux. Les efforts concertés en faveur de la restauration des terres et la repousse conséquente de la végétation auront des effets positifs sur le climat et la capacité des communautés touchées de faire face aux changements climatiques, a conclu le Secrétaire général. Des manifestations à l'occasion de la Journée, dont des défilés de sensibilisation, des campagnes d'information et des conférences thématiques, ont eu lieu dans la plupart des pays touchés par la désertification.

Sources

Site de la CLD et Message du Secrétaire général de l'ONU
www.unccd.int

Atelier international « Renforcer les capacités d'investissement des femmes dans la gestion durable des terres »

Bamako (Mali)

5 au 7 juin 2007

Organisé par le Mécanisme mondial (MM) en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement du Mali, cet atelier a réuni divers participants issus des pays africains francophones : représentants d'organisations non gouvernementales féministes et d'institutions bi et multilatérales, fonctionnaires responsables de la gestion des ressources naturelles et autres.

Les participants ont débattu des moyens d'accroître la participation des femmes dans le processus décisionnel concernant la gestion durable des terres de la région périssaharienne. Parmi les objectifs principaux de l'atelier, on retrouve :

- le développement d'une vision partagée des acquis et des défis institutionnels, socioéconomiques et politiques que vivent les femmes au niveau communautaire ;
- la définition d'une approche concertée et des modalités de montage de partenariats novateurs pour le renforcement des capacités des réseaux de femmes agissant en tant que groupe de pression ;
- la détermination, conformément à son mandat, du cadre d'action du MM pour le renforcement des capacités d'investissement des femmes dans la gestion durable des terres.

Source

Site du Mécanisme mondial
www.global-mechanism.org/news--events/events/international-workshop-on-empowering-women-to-invest-in-slm

À VENIR

8^e session de la Conférence des Parties de la CLD, Madrid (Espagne), 3-14 septembre 2007 ; www.unccd.int

Atelier « Changements climatiques et désertification : surveillance, modélisation et prévision », Wengen (Suisse), 10-13 septembre 2007 ; www.unige.ch/climate/Workshops/wengen07.html

Atelier sur la validation du programme d'action national, Pyongyang (République populaire démocratique de Corée), septembre 2007 ; www.unccd.int

6^e Conférence ministérielle sur l'environnement pour l'Europe, Belgrade (Serbie), 10-12 octobre 2007 ; www.unccd.int

Forêts

Symposium international sur les sols forestiers et la santé des écosystèmes : lier la gestion locale aux défis des changements mondiaux

Noosa (Australie)

19 au 23 août 2007

Ce symposium international, organisé par le Centre pour la recherche en foresterie et en horticulture de l'Université Griffith (Australie), a réuni des scientifiques du monde entier pour discuter des nouvelles recherches et avancées scientifiques dans le domaine du suivi et de l'évaluation de la santé des écosystèmes forestiers.

Cette rencontre avait pour but de dresser un état des lieux des nouvelles recherches et des nouvelles technologies disponibles pour évaluer la productivité et la durabilité des écosystèmes forestiers dans un contexte de changements climatiques et de gestion durable des forêts (GDF). Trois thèmes principaux ont été abordés : la modélisation de la productivité des sols et des forêts, le développement de nouvelles techniques d'évaluation de la santé des sols forestiers, la gestion durable des écosystèmes forestiers face aux changements climatiques.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur le site Internet du symposium.

Source

Centre pour la recherche en foresterie et en horticulture de l'Université Griffith (Australie)
www.griffith.edu.au/conference/isfs2007/

Science intégrée pour une gestion intégrée : Symposium de l'IUFRO (Division VI)

Saariselkä (Finlande)

14 au 20 août 2007

Ce symposium, organisé par l'IUFRO, a pour but de faire converger les nombreuses disciplines qui abordent tant les aspects techniques, sociaux, culturels, économiques ou politiques de la gestion intégrée du territoire. Les thèmes abordés concernent l'utilisation de biocarburants d'origine forestière, le développement des activités de

récréation et de tourisme en forêt, la gestion durable des forêts, la gestion communautaire, la politique forestière ou encore la protection des forêts.

Les détails des présentations seront disponibles à partir du 12 septembre sur le site Internet de l'Institut.

Source

Institut de recherche forestier finlandais
www.metla.fi/tapahtumat/2007/iufro-d6/index.htm

Réunion de haut niveau sur les forêts et le climat

Sydney (Australie)

23 au 25 juin 2007

La conférence, organisée sous l'égide du gouvernement australien, a réuni des représentants d'organisations gouvernementales locales et internationales ainsi que des membres du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) dans le but d'identifier les enjeux et contraintes reliés au déboisement dans les pays en développement, une importante source d'émission de gaz à effet de serre (GES).

Selon les participants, bien que les causes du déboisement et les solutions possibles soient souvent bien décrites et connues, c'est au niveau de la mise en œuvre pratique et des orientations politiques que le bât blesse.

Responsable de 20 % de tous les GES émis annuellement, le déboisement est une conséquence directe et indirecte de l'expansion de l'agriculture, de l'extraction de bois et de l'extension des infrastructures civiles et commerciales. Les participants ont également souligné que les principales causes du *statu quo* actuel sont le manque de politiques gouvernementales cohérentes et l'échec des marchés à prendre en considération la valeur des biens et des services non marchands des forêts. Si le déboisement contribue significativement à l'augmentation des GES, il est aussi profitable à court terme à de nombreux acteurs.

Sources

CIFOR

www.cifor.cgiar.org/PressRoom/MediaRelease/2007/2007_07_23.htm
www.cifor.cgiar.org/publications/pdf_files/media/FCC%20Meeting%20Sydney_Media%20Release.pdf

Dialogue international sur le développement durable : partager la sagesse autochtone

Green Bay (États-Unis)

11 au 15 juin 2007

Ce forum, organisé par l'Institut du développement durable de la Première Nation Menominee au Wisconsin (États-Unis), a regroupé des participants gouvernementaux et non gouvernementaux de partout à travers le monde afin de partager leurs expériences et leurs initiatives en matière de gestion durable des forêts (GDF) en lien direct avec les communautés autochtones.

Les participants ont eu l'occasion d'aborder plusieurs thèmes dont notamment la pertinence des connaissances traditionnelles

autochtones pour la gestion forestière, le droit à la souveraineté et à la gestion des ressources naturelles, les programmes éducatifs des communautés autochtones et plusieurs initiatives menées conjointement par des communautés autochtones et des instances gouvernementales ou scientifiques.

Les présentations des conférenciers sont disponibles à : www.sharingindigenouswisdom.org/presentations/default.asp

Source

La Première Nation indienne Menominee du Wisconsin
www.sharingindigenouswisdom.org

À VENIR

Conférence internationale pour promouvoir le développement des services et des produits non ligneux en forêt tropicale, Beijing (Chine), 19-21 septembre 2007 ; www.itto.or.jp

43^e session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT), Yokohama (Japon), 5-10 novembre 2007 ; www.itto.or.jp

5^e conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, Varsovie (Pologne), 5-7 novembre 2007 ; www.mcpfe.org

Journée des forêts : établir l'ordre du jour mondial pour les forêts et les changements climatiques, Nusa Dua (Bali, Indonésie), 8 décembre 2007 ; www.cifor.cgiar.org/Events/COP-ForestDay/Introduction.htm

Eau

Semaine mondiale de l'eau de Stockholm

Stockholm (Suède)

12 au 18 août 2007

Rappel : Depuis 1991, le Symposium de l'eau de Stockholm réunissait des scientifiques et techniciens du secteur de l'eau. L'intérêt croissant d'autres organisations envers cet événement a mené à la création de la Semaine mondiale de l'eau de Stockholm en 1999, organisée annuellement par l'Institut international de l'eau de Stockholm (SIWI). Cette 17^e édition de l'événement a regroupé environ 2 500 participants provenant de 140 pays.

Le thème de cette année, « Progrès et perspectives dans le domaine de l'eau : lutter pour la durabilité dans un monde en changement », souligne l'importance des enjeux liés aux changements climatiques, notamment la modification du cycle de l'eau, qui ont été au cœur des discussions.

Durant la semaine, la question de l'utilisation de l'eau dans la production des biocarburants a été discutée. Afin que l'eau puisse être utilisée tant pour produire de la nourriture et de l'énergie que pour assurer la survie des écosystèmes, les participants ont conclu qu'il doit y avoir une réduction importante de la quantité d'eau utilisée dans les procédés de fabrication ainsi qu'une modification des habitudes de consommation. Le SIWI demande donc aux gouvernements de prendre les mesures nécessaires à une meilleure gestion

de l'eau, notamment la réduction des subventions agricoles et la mise en place de la tarification de la ressource.

De nombreux autres thèmes ont été discutés, notamment les fonds d'investissement dans le secteur de l'eau, les techniques de récolte d'eau de pluie, la participation des femmes à la prise de décision, l'urbanisation et l'assainissement. Plusieurs ateliers ont également abordé la question de la volonté politique et ont suggéré des pistes d'action pour combattre l'inertie, notamment des façons de mieux transposer les résultats de la recherche scientifique en engagements politiques.

Le prix de l'eau de Stockholm 2007 a été remis au professeur Perry L. McCarty de l'Université de Stanford (Californie). M. McCarthy a été honoré pour ses recherches sur les processus microbiologiques et bactériologiques dans le contrôle de la pollution de l'eau.

La prochaine Semaine mondiale de l'eau de Stockholm se tiendra du 17 au 23 août 2008, sous le thème « Progrès et perspectives dans le domaine de l'eau : pour un monde propre et en santé ».

Source

Semaine mondiale de l'eau de Stockholm

www.worldwaterweek.org

50^e anniversaire de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau : symposium « l'eau pour un monde en changement : amélioration des connaissances et des capacités locales »

Delft (Pays-Bas)

13 au 15 juin 2007

À l'occasion de son 50^e anniversaire, l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau a proposé un parcours pour les organisations universitaires, gouvernementales, financières et techniques du secteur de l'eau afin de les appuyer dans le renforcement de leurs capacités locales. L'événement a rassemblé plus de 250 participants provenant de 56 pays.

À cette occasion, l'Institut a rappelé que la communauté internationale a la responsabilité de faire les efforts nécessaires afin de coordonner les actions permettant de remédier à l'insoutenable situation dans le secteur de l'eau. Parmi ces actions essentielles, l'Institut propose notamment : le développement d'une coopération Sud-Sud ; des investissements à long terme dans des projets d'envergure ; l'institutionnalisation des réseaux informels ; et la mise en œuvre locale d'une problématique appréhendée globalement.

Le symposium a été conclu par son altesse royale le prince Willem-Alexander d'Orange, diplômé de l'Institut en 1998. Lors du panel de clôture, ce dernier était accompagné de Loïc Fauchon, président du Conseil mondial de l'eau, de Jacques Labre, vice-président de Suez, ainsi que de nombreux représentants des gouvernements africains et asiatiques.

Source

Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau

www.ihe.nl/about/50_years_of_wise_water

7^e assemblée générale mondiale du Réseau international des organismes de bassin

Debrecen (Hongrie)

7 au 9 juin 2007

Rappel : Le Réseau international des organismes de bassin (RIOB) a été créé en 1994 lors d'une réunion à Aix-les-Bains (France). Les organismes membres voient la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) par bassin versant comme un outil essentiel de développement durable.

L'assemblée réunissait 217 délégués représentant des organismes membres ou observateurs de 46 pays, ainsi que les représentants de plusieurs organisations multilatérales et agences de bassins transfrontaliers.

Dans la Déclaration de Debrecen*, « les délégués ont réaffirmé que les ressources en eau douce sont limitées et menacées partout dans le monde et que l'amélioration de leur gouvernance, dans le respect de l'environnement, est une des clés essentielles du développement durable. » Malgré certains progrès dans la reconnaissance de la GIRE comme outil de développement durable, les délégués s'inquiètent du faible nombre d'accords, de conventions ou de traités visant la gestion des bassins frontaliers. Le RIOB souligne l'importance d'adapter la gestion de l'eau aux changements climatiques. Un autre enjeu majeur selon les délégués est le retard dans l'assainissement des eaux usées, qui sont les principales causes de la pollution des mers et des océans. Le RIOB suggère également la tarification des services collectifs ainsi que des redevances sur la ressource, dans un objectif de récupération des coûts et de modification des comportements des usagers.

L'assemblée a abordé cinq thèmes stratégiques : la prévention et la gestion des phénomènes climatiques extrêmes, d'inondations et de sécheresses ; la gestion des bassins transfrontaliers ; l'observation, les réseaux de surveillance, les procédures de rapports, et l'inter-étalonnage ; l'élaboration des programmes d'intervention des organismes de bassin et leur financement ; et la participation des usagers de l'eau et du public. De nombreuses initiatives locales et régionales ont également été soulignées.

Les résolutions finales** de l'assemblée générale du RIOB désignent son nouveau président mondial, M. László Kóthay, ainsi que les membres de son Bureau mondial de liaison, mandaté par l'assemblée pour préparer la participation du RIOB au cinquième Forum mondial de l'eau qui aura lieu à Istanbul (Turquie) en 2009.

La prochaine assemblée générale mondiale du RIOB se tiendra au printemps 2010 à Dakar (Sénégal).

* www.inbo-news.org/ag2007/docs/AG_RIOB_DEBRECEN_2007_DECLARATION_Fr.pdf

** www.inbo-news.org/ag2007/docs/AG_RIOB_DEBRECEN_2007_Resolution_finale-F.pdf

Source

www.inbo-news.org/ag2007/index_fr.htm

CONFÉRENCES

4^e conférence internationale sur le brouillard, la récolte de brouillard et la rosée

La Serena (Chili)

22 au 27 juillet 2007

Rappel: Cette conférence fait suite à celles de Vancouver et St-John's (Canada, respectivement 1998 et 2001), et à celle de Cape Town (Afrique du Sud, 2004). La première conférence a mené à la création en 2000 de l'organisme international FogQuest, qui est dédié à la promotion de l'utilisation du brouillard, de la pluie et de la rosée comme ressources durables en eau pour les populations des régions arides des pays en développement.

Lors de la conférence de La Serena, les scientifiques ont discuté de la modélisation climatologique et de la chimie du brouillard et de la rosée, de la formation des gouttelettes, de l'interaction du brouillard et de la rosée avec la végétation, des instruments et des technologies de collecte, de la rosée urbaine, et enfin, des particularités des milieux arides.

Sources

4^e conférence internationale sur le brouillard, la récolte de brouillard et la rosée

www.geo.puc.cl/fogconference/html_en/index.html

FogQuest

www.fogquest.org

7^e Forum international sur les perspective en Afrique : «L'accès à l'eau potable et à l'assainissement : l'Afrique peut-elle atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement?»

Paris (France)

5 juin 2007

Rappel: Le Forum international sur les perspectives en Afrique, organisé annuellement par la Banque africaine de développement (BAD) et le Centre de développement de l'OCDE, rassemble des représentants des gouvernements, du secteur privé, de la société civile, des médias et du monde de la recherche.

Cette année, le Forum s'est basé sur les conclusions du dernier rapport BAD/OCDE, *Perspectives économiques en Afrique*, qui était consacré à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Les conclusions de ce rapport soulignent d'importants défis à relever en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement en Afrique. Ces défis, davantage liés à la gestion des ressources qu'à leur disponibilité, touchent notamment le financement, la gestion intégrée, l'utilisation des technologies, la réglementation, et la participation et la coordination de tous les acteurs.

Les enregistrements vidéo de la conférence sont disponibles sur le canal du Centre de développement de l'OCDE (www.youtube.com/profile_videos?user=DevCentre&tr=r).

Source

Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

www.oecd.org/site/0,3407,fr_21571361_38469764_38470975_1_1_1,00.html

À VENIR

3^e conférence internationale sur l'eau et le climat, Helsinki (Finlande), 3-6 septembre 2007 ; www.environment.fi/syke/cw3.esko.kuusisto@ymparisto.fi.

Sommet sur le partenariat pour l'eau potable, Cincinnati (États-Unis), 5-6 septembre 2007 ; www.htfwo.org/etprogram/summit07.

2^e conférence internationale sur l'eau pour les régions arides et semi-arides, Gravata, (Pernambuco, Brésil), 9-12 septembre 2007 ; www.acquacon.com.br/waslic2007/eng/index.html.

Symposium international sur les nouvelles perspectives dans la gestion urbaine de l'eau, Paris (France), 12-14 septembre 2007 ; http://typo38.unesco.org/index.php?urban_water_07:symposiumUWM2007@unesco.org.

Conférence européenne sur la gestion de l'eau et des eaux usées, Newcastle (Royaume-Uni), 24-26 septembre 2007 ; www.aqua-enviro.net/europeanconference.html ; enquiries@aquaenviro.co.uk.

12^e conférence mondiale sur les lacs «Taal 2007», Jaipur (Inde), 28 octobre – 2 novembre 2007 ; www.taal2007.org, info@taal2007.org.

6^e conférence spécialisée de l'Association internationale de l'eau sur la réclamation et la réutilisation des eaux usées dans une perspective de développement durable, Anvers (Belgique), 9-12 octobre 2007 ; www.wrrs2007.org.

Conférence internationale sur l'application de la directive cadre européenne sur l'eau «EUROPE INBO 2007», Rome (Italie), 8-10 novembre 2007 ; renseignements : Réseau international des organismes de bassin, www.inbo-news.org/friobfr.htm, inbo@wanadoo.fr.

Séminaire international sur la fonction environnementale dans les entreprises d'électricité

Lomé (Togo)

3 au 7 septembre

Co-organisé par l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE), Hydro-Québec et CRC SOGEMA, en collaboration avec plusieurs partenaires, ce séminaire a permis aux acteurs du secteur de l'électricité en Afrique d'étudier les meilleures pratiques concernant la gestion environnementale dans le secteur de l'électricité. Les entreprises d'électricité visant à gérer leurs activités dans une perspective de développement durable ont pu découvrir les enjeux associés, tant au niveau biophysique qu'au niveau humain.

Source

www.sifee.org/Lome_2007/annonce_seminaire.pdf

Déclaration officielle du 12^e Colloque international du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) et de ses partenaires

Genève (Suisse)

22 juin 2007

Réunis à Genève du 18 au 22 juin 2007 pour le 12^e Colloque annuel du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE), organisé en partenariat avec l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) et avec la collaboration de la République et canton de Genève, les experts en évaluation environnementale ont débattu du rôle de l'évaluation environnementale dans les décisions relatives aux transports, ainsi que de ses outils et méthodes.

Les experts du SIFÉE, soulignant que l'évaluation environnementale constitue un outil indispensable, ont souhaité adresser des recommandations aux autorités gouvernementales en charge de l'évaluation environnementale, aux institutions de la Francophonie, aux organisations internationales les plus engagées dans les questions d'environnement et de développement, ainsi qu'aux grands bailleurs de fonds. La déclaration officielle adoptée à l'issue du Colloque peut être téléchargée à www.sifee.org/Suisse/declaration.htm. Voici un aperçu des principaux éléments de cette déclaration :

1. L'évolution des transports renvoie à des enjeux sociaux, économiques et environnementaux majeurs.
2. La participation du public, la communication et l'engagement des acteurs font partie du processus d'évaluation environnementale.
3. L'évaluation environnementale contribue à la promotion du développement durable. Ce processus continu s'étend de l'amont à l'aval des décisions. Il prend corps à l'échelon stratégique et se prolonge tout au long de l'exploitation d'une infrastructure.
4. Les besoins en développement et valorisation des capacités sont multiformes.
5. Les données, méthodes et outils, doivent être disponibles et adaptés aux contextes locaux.

Les experts affirment qu'un développement harmonieux et équitable, assurant durablement le bien-être des populations dans un environnement de qualité, nécessite, notamment, que les choix en matière de transport des biens, des personnes et de l'énergie soient faits au regard de l'ensemble des apports de l'évaluation environnementale, en favorisant l'intelligence collective et la capitalisation des expériences.

À VENIR

2^e Module résident en évaluation environnementale, Yaoundé (Cameroun), 15-26 octobre 2007 : organisée par l'IEPF, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et le Centre d'enseignement spécialisé en agriculture de Yaoundé, cette formation en évaluation environnementale vise, d'une part, les bureaux d'études et les associations internationales et, d'autre part, les cadres de département sectoriel de l'administration. Lors de la dernière édition, cet événement a réuni une trentaine de personnes. Pour en savoir plus : www.iepf.org/programmes/operations.asp?oper_Id=158#

28^e conférence de l'International Association for Impact Assessment (IAIA), Perth (Australie), 4-10 mai 2008 ; sous le thème « L'art et la science des évaluations environnementales ». La conférence se penchera sur les questions des liens entre l'évaluation environnementale et la prise de décision. Adapter les perspectives et présentations des données biophysiques et sociales aux processus de prise de décision sera l'enjeu majeur de cette conférence. Informations : www.iaia.org

4^e Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, Bucarest (Roumanie) 20-21 mai 2008 ; il s'agira de faire le point sur la mise en œuvre de la Convention, entrée en vigueur en 1997, et d'encourager le partage de bonnes pratiques. Informations : www.uncece.org/env/eia/bucharest.htm

3^e Réunion des Parties à la Convention Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, Riga (Estonie) 11-13 juin 2008 ; la 1^{re} Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants se tiendra simultanément à cette rencontre si le Protocole est entré en vigueur au moment de celle-ci. Ce sera l'occasion de faire le point sur les dix premières années de mise en œuvre de la Convention. Les progrès de mise en œuvre seront évalués et les plans stratégiques de la Convention seront révisés. La déclaration de Riga est attendue le 13 juin. Informations : www.uncece.org/env/pp/mop3.htm

13^e Conférence internationale du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE), Québec (Canada), 8-11 septembre 2008 ; cette conférence aura pour thème « évaluation environnementale et énergie ». Elle aura lieu à Québec, l'année du 400^e anniversaire de la ville. Cette conférence vise à toucher les acteurs des secteurs de l'énergie et ceux de l'évaluation environnementale, telle l'association québécoise pour l'évaluation d'impacts (AQEI), co-organisatrice de l'événement, et qui y tiendra son 17^e congrès annuel. Pour plus de détails, voir le site du SIFÉE : www.sifee.org/Quebec_2008/quebec2008.htm

Les résumés proviennent des présentations des éditeurs ou des auteurs.

Évaluation des principaux enjeux de négociation à la CP/RP de Nairobi et ce que cela signifie pour l'avenir du régime climatique – Tyndall Center (juin 2007)

www.tyndall.ac.uk/publications/working_papers/twp106.pdf
(en anglais seulement)

www.tyndall.ac.uk/publications/working_papers/twp106_summary.shtml (résumé, en anglais seulement)

Ce rapport rend compte des discussions qui se sont tenues à la CP/RP à la CCNUCC qui s'est déroulée à Nairobi en novembre 2006. Il se veut un aide-mémoire indépendant pour universitaires et décideurs publics. L'accent est mis sur les sujets qui auront des répercussions sur le régime climatique post-2012.

Carbone 2007 : un nouveau climat pour le marché d'échange de carbone – Point Carbon (mars 2007)

www.pointcarbon.com/getfile.php/fileelement_105366/Carbon_2007_final.pdf (en anglais seulement)

Ce rapport annuel de Point Carbon fait le point sur le marché du carbone pour la période 2006 et donne un aperçu des années à venir.

Évaluation des ressources forestières 2005 (FRA) – FAO

www.earthprint.com/product/3a25cb5e-58d2-438f-bbc6-a58154ca6378.aspx, 30,00 \$

Le FRA 2005 représente l'évaluation la plus complète sur les forêts et la foresterie de la planète. Le CD-ROM contient les conclusions majeures du rapport principal, en plus de tous les rapports nationaux, spécifications, tableaux de données, cartes et graphiques.

Guide des négociations de la CLD – IEPF, Unisféra (août 2007)

www.unisfera.org/?id_article=421&tpu=1&ln=0

Sur le modèle des guides des négociations initiés en 2005 (CP-11 et CP-12 de la CCNUCC, CP-8 de la CDB), ce guide s'inscrit dans le cadre de l'initiative de l'IEPF portant sur la gestion durable des terres et des forêts et la désertification. La première partie du guide fournit une introduction à la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD) en brossant un aperçu de son historique et de son contenu. La deuxième partie s'attarde aux organes de la Convention et contient de brefs comptes rendus des réunions de la COP et du CRIC tenues de 1994 à juillet 2007. Le financement de la mise en œuvre de la CLD est examiné dans la troisième partie. La quatrième partie aborde quelques thèmes récurrents dans les travaux de la CLD, comme la mise en œuvre et les rapports nationaux, le rôle de la société civile, les savoirs traditionnels et les synergies entre la CLD et les autres accords environnementaux multilatéraux. Enfin, les cinquième et sixième parties fournissent des renseignements sur le cadre de négociation, des conseils pour les délégués aux réunions de la CLD et un lien vers des ressources additionnelles.

International Waters Programme : Delivering Results – PNUD, FEM

www.undp.org/gef/05/documents/publications/IW_deliveringresults.pdf (en anglais seulement)

Ce rapport fait un survol des résultats obtenus par le Programme sur les eaux internationales au cours de 15 dernières années. Ceci inclut, entre autres, le maintien ou le renforcement des 14 commissions multipartites responsables des côtes, rivières ou lacs ; la mise en place des deux premières commissions de grands écosystèmes marins ; et la réduction de la pollution du bassin du Danube et de la Mer Noire.

Liste rouge des espèces menacées – UICN (septembre 2007)

www.iucn.org/themes/ssc/redlist2007/index_redlist2007.htm

Cet inventaire dresse régulièrement le bilan de l'état des plantes et des animaux de la planète. L'édition 2007 renouvelle l'appel à la mobilisation face à la crise mondiale de l'extinction des espèces sauvages et mentionne, entre autres, que les grands singes, les coraux, les vautours et les dauphins sont en danger d'extinction.

Mécanismes de marché pour le développement durable : comment s'insèrent-ils dans les divers scénarios post-2012? – IIDD

www.iisd.org/pdf/2007/market_mechanisms.pdf
(en anglais seulement)

Le programme climat et énergie de l'IIDD publie ce rapport qui examine comment les mécanismes de marché (MDP, MOC, etc.) pourraient s'intégrer aux transformations potentielles du régime climatique post-2012.

Scénarios de politique climatique post-2012 – Agence néerlandaise d'évaluation environnementale (MNP) (juillet 2007)

www.mnp.nl/en/publications/2007/Post-2012ClimatePolicyScenarios.html (en anglais seulement)

Ce rapport analyse quatre scénarios potentiels de politique climatique post-2012. Il conclut que la cible européenne d'une augmentation de température maximale de 2 degrés est atteignable seulement si tous les pays principaux s'engagent activement dans la réduction d'émissions de GES avant 2020.

Réduire les émissions provenant du déboisement dans les pays en développement : le chemin à suivre – GTZ (Agence allemande de coopération technique) (2007)

www.gtz.de/en/themen/umwelt-infrastruktur/umweltpolitik/16819.htm (en anglais seulement)

Ce rapport porte sur la diminution des émissions par la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts. Il examine différentes propositions qui ont été émises pour soutenir les pays dans leurs efforts dans ce domaine. La plupart sont jugées complémentaires.

On estime que 10 milliards de dollars devront être déboursés annuellement afin de protéger une quantité substantielle des forêts tropicales du monde. Cela équivaut au double de tous les marchés liés à Kyoto jusqu'à ce jour.

Situation des forêts du monde 2007 – FAO

www.earthprint.com/product/a3e9f10d-3bfe-426f-a560-c5e6cedc6240.aspx, 50,00 \$

Cette publication bisannuelle de la FAO offre une perspective mondiale du secteur forestier, et en particulier de ses aspects environnementaux, économiques et sociaux. Cette septième édition présente un examen des progrès effectués en matière de gestion forestière durable. La première partie contient un examen des progrès réalisés, par région, établi à partir des informations récentes, dont l'Évaluation mondiale des ressources forestières 2005 (FRA 2005). La deuxième partie contient une présentation de certaines questions relatives au secteur forestier et fait le point sur l'état des connaissances ou des activités récentes dans 18 domaines d'activités liés aux forêts.

Soutenir l'action des pays pour le programme de travail de la CDB sur les aires protégées : trousse d'informations – PNUD, FEM, UNOPS

www.undp.org/gef/05/documents/publications/InfoKit_for_Countries.pdf (en anglais seulement)

Cette publication se veut un outil pour les pays intéressés à profiter du financement dans le cadre du programme « Supporting Country Action on the CBD Programme of Work on Protected Areas ». Le programme, présenté le 10 juillet 2007, dispose d'un fonds de 9,4 millions US\$.

Tracking Industrial Energy Efficiency and CO₂ Emissions – AIE (2007)

www.iea.org/Textbase/npsum/tracking2007SUM.pdf (résumé en anglais seulement)

www.iea.org/w/bookshop/b.aspx?new=10 (pour commander la publication, en anglais seulement)

Lors du sommet du G8 de Gleneagles (2005), dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques, l'énergie propre et le développement durable, les chefs d'États ont demandé à l'Agence internationale de l'énergie (AIE) de fournir de l'information sur un certain nombre de secteurs avec une attention particulière sur le secteur de l'industrie. Cette analyse est la réponse de l'AIE à cette requête. Elle révèle que l'efficacité énergétique dans la production de biens similaires, faits par les mêmes processus, varie grandement selon les pays, laissant place à des gains énergétiques potentiels. Le secteur manufacturier compte pour 36% des émissions mondiales de CO₂.

Trade and Environment : A Resource Book

ISSD, ICTSD, The RING

www.iisd.org/pdf/2007/trade_and_env.pdf

Cette publication, fruit d'une collaboration entre 61 auteurs provenant de 34 pays, contient de l'information et des analyses à propos de divers sujets reliés au commerce et à l'environnement, ainsi que les principaux débats politiques qui les entourent.

World in Transition : Climate Change as a Security Risk – German Advisory Council on Global Change (WBGU) (2007)

www.wbgu.de/wbgu_jg2007_kurz_engl.html (résumé pour décideurs, en anglais seulement)

Le principal message véhiculé par ce rapport est que sans actions résolues, les changements climatiques dépasseront les capacités d'adaptation de nombreuses sociétés, ce qui pourrait entraîner leur déstabilisation et un accroissement de la violence. Sans déclencher de guerre interétatique, les changements climatiques pourraient engendrer des conflits et intensifier des problèmes déjà difficiles à gérer. Ce résumé à l'intention des décideurs se penche sur les risques potentiels des changements climatiques pour la sécurité internationale.

Les résumés des ouvrages proviennent des présentations des éditeurs ou des auteurs.

Biodiversité et développement durable

Yann Guillaud

www.karthala.com/rubrique/detail_produit.php?id_oeuvre=1810

En s'appuyant sur l'expérience des parcs naturels régionaux français et des réserves biosphériques de l'UNESCO, l'auteur met en lumière des orientations pour arrêter la dégradation des habitats, en élaborant des contrats de gestion du territoire au niveau local et en instaurant un partage des avantages tirés de l'utilisation des ressources biologiques au niveau mondial.

Référence : Guillaud, Yann. 2007. *Biodiversité et développement durable*. Karthala. ISBN : 978-2-84586-793-2, 248 p., 24 €.

Les résumés sont élaborés à partir des présentations des sites Internet.

Bazar en ligne du MDP – CCNUCC, PNUE

www.cdmbazaar.net

Le Secrétariat de la CCNUCC et le PNUE ont mis en place ce bazar de projets, avec pour but de faciliter les échanges d'information entre acheteurs, vendeurs et fournisseurs de services engagés dans le MDP. Les événements reliés au marché du carbone, les projets, unités et services sont présentés. Ce n'est pas une plateforme permettant d'effectuer des transactions d'unités, mais plutôt un portail informatif.

Base de données sur les ressources mondiales – UNEP, CRID

www.na.unep.net

La cellule nord-américaine de la Base de données sur les ressources mondiales du PNUE (GRID-UNEP) est située au Centre de données EROS du Service géologique des États-Unis de Sioux Falls. Des présentations sur les forêts, l'étalement urbain, les zones côtières sont disponibles sur ce site. De plus, certains livres électroniques traitant de divers aspects de la crise environnementale mondiale sont disponibles intégralement et gratuitement. Le GRID/UNEP de Sioux Falls utilise deux technologies, soit *Google Maps* et *Google Earth*, pour rendre accessible le contenu de l'Atlas de notre environnement en mutation (www.na.unep.net/unep-atlas.php).

Base de données – IGES

www.iges.or.jp/en/cdm/report.html

L'*Institute for Global Environmental Strategies* (IGES) lance une base de données qui vise à fournir de l'information sur les projets du MDP. L'information est tirée des sites Internet de la CCNUCC.

Bioversity International

www.biodiversityinternational.org

Biodiversity International est un organisme à but non lucratif, dédié uniquement à la conservation et à l'utilisation de la biodiversité agricole, dont l'objectif est de s'assurer que les individus et les institutions fassent une utilisation optimale de la biodiversité agricole afin de répondre aux besoins présents et futurs des sociétés.

Blogue de Björn Stingson

<http://president.wbcsd.org/>

Le Président du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD), Björn Stingson, a maintenant une page personnelle (blogue). On peut y lire ses opinions, des articles et accéder à des liens.

CarbonFreeZone

www.carbonfreezone.com

CarbonFreeZone est un portail permettant aux entrepreneurs de projets MDP de rencontrer les investisseurs ainsi que les acheteurs d'unités de réduction certifiée d'émissions. Le site, un marché de carbone en ligne, permet la présentation des projets et l'expression d'intérêts de la part des acheteurs.

CBA exchange network

www.cba-exchange.org

Mis en place par Eldis et l'IIED (Institut international pour l'environnement et le développement), CBA-X présente un résumé des échanges sur l'adaptation communautaire. Il contient des études de cas, des outils et des manuels afin d'appuyer les interventions locales.

Charte de la Terre

www.earthcharterinaction.org/assets/pdf/charter/charter_fr.pdf
(en français)

La Charte de la Terre est une déclaration sur les valeurs et l'éthique pour un avenir durable. Élaborée sur une période de 10 ans, la Charte de la Terre a été formellement appuyée par plus de 2 500 organisations, incluant l'UNESCO et l'Union mondiale pour la nature (UICN). Le site, qui permet d'accéder à la Charte de la Terre en 30 langues, contient aussi un forum interactif et présente une publication, disponible en version électronique, soit *Toward a Sustainable World: The Earth Charter in Action* (disponible en anglais, néerlandais et espagnol).

Chronique de l'ONU

www.un.org/Pubs/chronicle/index.html

Le site de l'édition en ligne de la Chronique de l'ONU, en français. De nouveaux articles y sont régulièrement ajoutés.

Earthtrends – WRI

<http://earthtrends.wri.org/>

EarthTrends est une base de données en ligne, maintenue par le *World Resources Institute*, qui se concentre sur les tendances environnementales, sociales et économiques qui forment notre monde. Une lettre d'information est publiée mensuellement. Il est également possible de consulter les archives.

GaïaPresse

www.gaiapresse.ca

GaïaPresse est un portail québécois sur l'actualité environnementale. Mis à jour quotidiennement, il présente des communiqués de presse ainsi que des nouvelles environnementales en provenance de toutes les régions du Québec.

Gateway to the UN System's Work on Climate Change

www.un.org/climatechange/

Portail thématique de l'ONU sur les changements climatiques. Il donne accès aux ressources de l'ONU en la matière.

Homo Ethicus

<http://homo-ethicus.com/>

Annuaire éthique par pays. On y trouve des annonces, commerciales ou non, de produits et services, des articles de fond, des astuces, des forums, des offres d'emplois et des pétitions.

InfoResources

www.inforesources.ch

InfoResources est géré par trois services d'information suisses et financé par la Direction du développement et de la coopération (DDC). Il vise à fournir de l'information selon une approche interdisciplinaire, dans une perspective internationale, dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement et des ressources naturelles, et des forêts.

Intégration de l'environnement dans la coopération au développement

www.environment-integration.org/FR/D121_SEA.htm

Ce site est dédié aux questions d'intégration de l'environnement dans les politiques et programmes sectoriels de la Commission européenne, notamment à travers la coopération. Une page complète est consacrée aux évaluations environnementales stratégiques, avec des explications, des modèles, des guides et des documents légaux. Des liens sont proposés vers des sources d'informations sur certaines institutions internationales telles que la Banque mondiale ou l'OCDE, et également vers de la documentation propre à certains pays.

Modèles de propositions sectorielles – GtripleC, Ecofys

www.sectoral.org

GtripleC et *Ecofys* ont mis en ligne des modèles de propositions sectorielles dans le but d'aider les pays en développement à proposer des lignes directrices pour scénarios d'émissions pour le régime climatique post-2012. Des modèles sont disponibles pour les secteurs du ciment, de l'électricité et du transport.

New Economics Foundation

www.neweconomics.org

La NEF cherche à améliorer la qualité de vie par la promotion de solutions originales qui se démarquent des courants de pensée dominants dans les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Le site fournit de l'information à propos des projets pilotes, outils de changements, recherches, campagnes et discussions.

Système d'information pour le développement durable (SIDD)

www.belspo.be/issd/home/default_fr.asp

Base de données belge sur le développement durable qui se veut un outil de recherche et de diffusion d'informations à propos d'organisations, de personnes, de projets, de documents et de données.

Biodiversité

- 8 au 12 octobre 2007 – Montréal (Canada)
5^e réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages
- 15 au 19 octobre 2007 – Montréal (Canada)
5^e réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8 (j)
- 22 au 26 octobre 2007 – Montréal (Canada)
4^e réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée d'experts juridiques et techniques sur la responsabilité et la réparation dans le cadre du Protocole de Cartagena
- 27 octobre au 2 novembre 2007 – Rome (Italie)
2^e de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Changements climatiques

- 24 septembre 2007 – New York (États-Unis)
Sommet ministériel de haut niveau sur les changements climatiques (convoqué par le Secrétaire général des Nations unies)
- 27 et 28 septembre 2007 – Washington (États-Unis)
Sommet sur les changements climatiques (convoqué par le président américain)
- 12 au 16 novembre 2007 – Valencia (Espagne)
27^e rencontre du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC)
- 3 au 14 décembre 2007 – Nusa Dua, Bali (Indonésie)
13^e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (CP-12)
- 3^e session de la Réunion des Parties au protocole de Kyoto (CP/RP-2)
27^e session des organes subsidiaires

Désertification

- 3 au 14 septembre 2007 – Madrid (Espagne)
8^e session de la Conférence des Parties de la CLD

Forêts

- 5 au 10 novembre 2007 – Yokohama (Japon)
43^e session du Conseil international des bois tropicaux
- 8 décembre 2007 – Nusa Dua (Bali, Indonésie)
Journée des forêts

Eau

- 9 au 12 septembre 2007 – Gravata (Pernambuco, Brésil)
2^e conférence internationale sur l'eau pour les régions arides et semi-arides
- 28 octobre au 2 novembre 2007 – Jaipur (Inde)
12^e conférence mondiale sur les lacs « Taal 2007 »
- 9 au 12 octobre 2007 – Anvers (Belgique)
6^e conférence spécialisée de l'Association internationale de l'eau sur la réclamation et la réutilisation des eaux usées dans une perspective de développement durable
- 8 au 10 novembre 2007 – Rome (Italie)
Conférence internationale sur l'application de la directive cadre européenne sur l'eau « EUROPE INBO 2007 »

Gouvernance

- 4 et 5 octobre 2007 – Genève (Suisse)
Forum public de l'OMC 2007
- 12 au 16 novembre 2007 – Washington D.C. (États-Unis)
Réunion du Conseil du FEM

Organisation internationale de la Francophonie

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle compte à ce jour cinquante-trois États et gouvernements membres de plein droit, deux États associés et treize observateurs. Présente sur les cinq continents, elle représente plus du quart des États membres de l'Organisation des Nations unies.

L'OIF apporte à ses États membres un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques et mène des actions de coopération multilatérale, selon une programmation quadriennale conformément aux grandes missions tracées par le Sommet de la Francophonie: promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique; promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme; appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche; développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

53 États et gouvernements membres de plein droit

Albanie • Principauté d'Andorre • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Cap-Vert • République centrafricaine • Communauté française de Belgique • Comores • Congo • R.D. Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam

2 États associés

Chypre • Ghana

13 observateurs

Arménie • Autriche • Croatie • Géorgie • Hongrie • Lituanie • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Ukraine

Contacts

Secrétariat général
28, rue de Bourgogne
75007 Paris (France)
Téléphone : (33) 1 44 11 12 50
Télécopie : (33) 1 44 11 12 87
Courriel : oif@francophonie.org
www.francophonie.org

Administration et coopération
13, quai André-Citroën
75015 Paris (France)
Téléphone : (33) 1 44 37 33 00
Télécopie : (33) 1 45 79 14 98
Courriel : com@francophonie.org